

Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 24 mars 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDO-CHINE (SCF)

Société an. f. en 1908.  
Ancienne maison Paul Rauzy et Paul Ville, fondée en 1896.

*Paul* Émilien Clair RAUZY (1865-1942) : fondateur

Né à Marseille, le 12 déc. 1865.  
Marié, à Marseille, avec Jenny Mathilde Julie Legros.

Fondateur (et administrateur délégué) de la Société commerciale française de l'Indochine (1908),  
des [Rizeries indochinoises](#) (1910)  
et de l'[Huilerie et savonnerie de l'Extrême-Orient](#) (1912) à Haïphong,  
des [Messageries fluviales du Tonkin](#) (mars 1912),  
des [Rizeries d'Extrême-Orient](#) (1918) à Cholon,  
administrateur des [Grands Travaux en Béton armé](#) (Tricon)(1921),  
des [Grands Travaux d'Extrême-Orient](#) (mai 1922),  
de la Société financière des ciments (oct. 1922),  
fondateur de la [Société immobilière du port de Saïgon](#) (1923),  
administrateur de la Société légumière (1925),  
de la [Société générale des comptoirs franco-africains](#) (Guinée-Bissau et Dahomey) (1925)...  
de la Compagnie coloniale de commission (nov. 1927), Duala (Cameroun),  
des [Anciens Établissements Pascal](#) à Cotonou (Dahomey)(juillet 1927)...

Chevalier de la Légion d'honneur du 28 septembre 1920 (parrainé par Ernest Outrey) : industriel en Indo-Chine, ancien membre de la chambre de commerce de Saïgon.

Décédé en sa propriété de Saint-Roch, aux Camoins, Marseille (11<sup>e</sup>), le 25 septembre 1942.

*Paul Ange VILLE (1869-1924) : fondateur*

Né à Philippeville (Algérie), le 7 mai 1869.

Fils de Jean-Eugène Ville et de Julie Victoire Branthome.

Marié à Thérèse Albertine Marie Esquerré.

Dont :

— Eugène Albert Ernest (Marseille, 17 août 1892-Lyon, 21 août 1950) : ci-dessous ;

— Gabriel Antonin Ernest (Marseille, 25 mars 1895-Reichackerhopf, Haut-Rhin, 7 mars 1915, mpf) ;

— Marcelle (Marseille, 4 novembre 1898-Toulon, 14 janvier 1895), mariée à Marseille, le 29 juin 1920, avec Georges van Gaver, lieutenant de vaisseau.

Fondateur (et administrateur délégué) de la Société commerciale française de l'Indochine (1908),

des [Rizeries indochinoises](#) (1910)

et de l'[Huilerie et savonnerie de l'Extrême-Orient](#) (1912) à Haïphong,

président des [Rizeries d'Extrême-Orient](#) (1918) à Cholon,

de la [S.A. de Chalandage et remorquage de l'Indochine](#) (1921),

administrateur des [Grands Travaux en béton armé](#) (Tricon)(1921),

de la Société financière des ciments (1922),

des [Grands Travaux d'Extrême-Orient](#) (mai 1922),

de la Société financière des ciments (oct. 1922),

de la [Société immobilière du port de Saïgon](#) (1923),

de la [Compagnie indochinoise de navigation](#) (1924),

du [Crédit foncier de l'Indochine](#) (1923) :

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 23 juillet 1920) : industriel à Marseille ; 30 ans de pratique industrielle. Administrateur de l'Institut colonial de Marseille. Fondateur administrateur de la Société commerciale de l'Indo-Chine et de la Société des rizeries indo-chinoises qui ont obtenu chacune un diplôme d'honneur à l'exposition internationale urbaine de Lyon 1914.

Décédé à Paris, le 12 juillet 1924.

BOUCHES-DU-RHÔNE  
SOCIÉTÉS

*(Les Archives commerciales de la France, 4 mars 1908)*

Marseille. — Formation. — Société anonyme dite : Société COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDO-CHINE, 2, boul. Muy. — 50 ans. — 500.000 fr. — 30 janv. 1908

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
*(L'Avenir du Tonkin, 23 janvier 1910)*

ESCROQUERIE. — Le 18 mai 1903, M. Baladi, employé de la Société commerciale française de l'Indochine, arrivait à Haïphong, venant de Saïgon, pour prendre la direction du comptoir de cette maison, au Tonkin.

M. Baladi, né le 2 avril 1883, à Smyrne, turc d'origine, portait beau et menait joyeuse vie. Il ne se passait pas de dimanche qu'il ne se rendit à Do-son, en compagnie d'amis. Royalement il payait la location de la voiture automobile mise à son service, il soldait les festins, le théâtre et les autres distractions auxquelles il conviait ses amis.

C'était un prince (!) qui passait sa vie chez le coiffeur à se faire lisser les cheveux. On est de Turquie ou on n'en est pas. M. Baladi avait, disait-il, la fortune de Rothschild, et

pouvait dépenser largement l'argent. des autres. Il aspirait à devenir citoyen français mais il attendait, pour remplir les formalités légales, d'avoir trente ans passés, afin de n'être pas obligé de satisfaire à la loi militaire.

Pour ceux qui le connaissaient, il n'y avait pas à se tromper. On se trouvait en présence d'un parfait bluffeur. On n'ignorait pas que ses appointements mensuels étaient de 500 francs. Aussi s'attendait-on à ce qui vient d'arriver.

En fin d'année, il faut rendre des comptes. M. Baladi n'a pu se soustraire à cette obligation. Par un des derniers courriers est arrivé de Saïgon, un employé de la même maison venant remplacer M. Baladi, celui-ci devant retourner à Saïgon.

M. Baladi, en passant ses livres et sa caisse, fut obligé d'avouer qu'il y avait une différence de 2.800 piastres.

Par son successeur, M. Baladi, fut invité à se rendre à Saïgon. M. Baladi, le lendemain, envoya sa démission à la Société commerciale française d'Indochine. Une plainte fut alors adressée à M. le procureur de la République, sous condition que si, dans un délai fixé, M. Baladi remboursait la somme volée, la Société commerciale française de l'Indochine abandonnerait toute poursuite.

M. Baladi, qui savait ne pouvoir rembourser, demanda plusieurs fois au procureur de la République son incarcération. Ce fonctionnaire ne put satisfaire à ses demandes parce que la plainte contre Baladi n'était par définitive. Samedi, le délai expirait. M. Baladi se présenta chez M. le procureur de la République, qui, ayant reçu une plainte formelle, lança contre lui un mandat d'arrêt régulier. À trois heures de l'après-midi, M. Baladi était incarcéré dans une cellule de la prison de la gendarmerie, à proximité de celle où se trouve Grassmück\*.

M. Baladi a avoué les détournements qui lui sont reprochés, et les faux qu'ils commis pour masquer le plus possible sa situation.

M. Baladi ne se fait aucune illusion sur son sort. Depuis cinq jours, il prenait ses repas chez des amis.

Il n'avait plus un sou vaillant. Il a préféré la prison, pour y passer la saison d'hiver, à la liberté pour travailler et payer ses détournements. Il sait très bien qu'il comparaitra devant la Cour d'assises, mais il espère bénéficier de la loi du sursis. Puis il est étranger. S'il est expulsé de la colonie, il ira ailleurs, et ni vu ni connu.

Aussi est-ce bien tranquille qu'il attend de comparaître devant ses juges.

Cette affaire fait quelque bruit dans votre cité.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 30 mars 1912)

Marseille. — Modifications aux statuts. — Soc. dite : Soc. COMMERCIALE FRANÇAISE [DE L'INDO-CHINE]. — 27 fév. 1912

---

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1912)

Détournement. — Dans les premiers jours de septembre, le sieur Ernest Riegler, comptable à la maison Rauzy et Ville, demandait à M. Triadou, fondé de pouvoirs, la permission de se reposer quelques jours au Cap-Saint-Jacques. Cette permission lui fut octroyée, et Riegler partit en compagnie de sa femme.

Le 17 septembre, M. Triadou recevait de Singapour une lettre émanant de Riegler faisant connaître qu'il donnait sa démission.

M. Triadou trouva fort étrange ce procédé ; néanmoins, il remplaça simplement son employé.

Dernièrement seulement, la maison Rauzy et Ville découvrit qu'elle avait été victime d'un important détournement commis à l'aide de faux, et ses soupçons se portèrent sur Riegler contre lequel une plainte a été déposée. D'après cette plainte, Riegler opérait sur les traites en banque ; jusqu'à présent, la maison Rauzy et Ville a relevé a son préjudice un détournement de 10.000 piastres.

Riegler, d'après ceux qui l'accusent, aurait adroitement combiné son plan. Il s'embarqua le 9 septembre, à 8 heures du matin, sur le vapeur allemand *Natuna* à destination de Singapour, ayant pris soin de faire disparaître ou de vendre tout le mobilier qui meublait son appartement de la rue Mac-Mahon. Il aurait donné a la maison Speidel, qui est consignataire du *Natuna*, le nom de Kircher et avait pris deux billets pour Singapour.

Ernest-Jacques Riegler serai né en 1881 à Rossmann (Allemagne). Son arrivée en Cochinchine remonterait à 1909. Riegler parle couramment plusieurs langues. Son signalement est le suivant. Taille un peu au-dessous de la moyenne, cheveux très bruns, portant lorgnons. Détail particulier : les -dents très noires.

M. le juge d'instruction, saisi de la plainte de M. Triadou, a envoyé immédiatement un télégramme à Singapour, mais il est fort probable que Riegler aura quitté cette ville au plus tard le 15 septembre.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
Départs  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 novembre 1912)

À destination de Saïgon : M. et M<sup>me</sup> Sicé <sup>1</sup>, de la Société commerciale ; M. Herzog, de la Société commerciale...

---

MARIAGES  
Pierre-Joseph Massol  
Marie-Émilie-Paule Montahut  
(*L'Écho de Paris*, 17 septembre 1913)

On vient de célébrer à Montpellier le mariage de M. Pierre-Joseph Massol, directeur, au Tonkin, de la Société commerciale française de l'Indo-Chine, fils de M. Clément-Eugène Massol, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, et de M<sup>me</sup>, née Couderc, avec M<sup>lle</sup> Marie-Émilie-Paule Montahut, fille de M. Pierre Montahut, négociant et de M<sup>me</sup>, née Arnavielhe.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Paul Arnavielhe, commerçant à Montpellier, son oncle, et M. Paul Sauliac, propriétaire à Saint-Chinian ; pour le marié, M. Pierre Massol, propriétaire à Saint-Blaise, son oncle, et M. Paul Rauzy, négociant à Marseille.

---

*Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières* du 22  
juin 1914

---

<sup>1</sup> Probablement Théophile Xavier Joseph *Émile* Cissé, marié à Jeanne Marie Martine Duval, ancien contrôleur des chemins de fer du Tonkin.

(Cote de la Bourse et de la banque, 22 juin 1914)

Commerciale Française de l'Indo-Chine (Société). — Émission au pair de 3.000 actions de 100 fr.

---

Mort au champ d'honneur  
(Saïgon Sportif, 20 mars 1915)

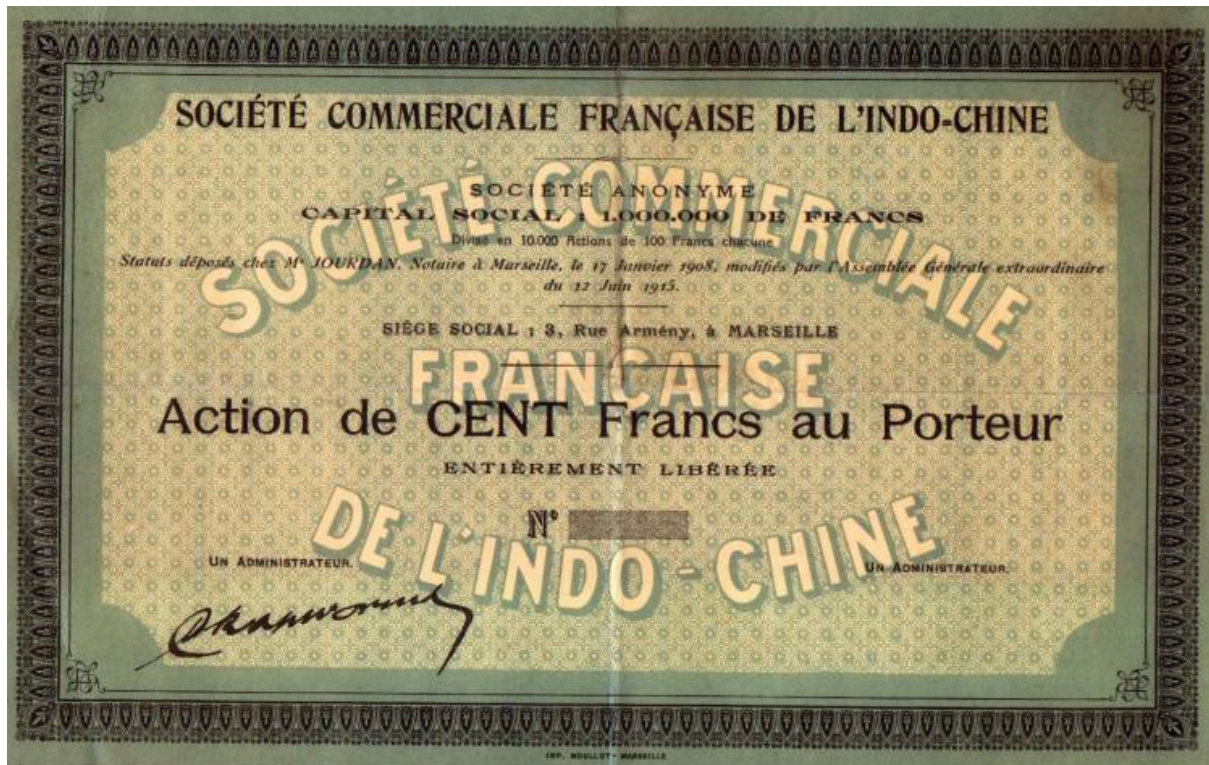
M. Rauzy, le sympathique négociant de Saïgon, et administrateur de la Société commerciale française de l'Indochine, vient de recevoir télégraphiquement, hier matin, la triste nouvelle de la mort de M. Gabriel Ville, fils cadet de son collègue et associé, M. Ville.

M. Gabriel Ville n'était âgé que de vingt ans, et était sous-lieutenant ; il vient de tomber glorieusement sur un des champs de bataille des Vosges en défendant son pays.

Nous adressons à M<sup>me</sup> et M. Ville, à M. Eugène Ville, le frère du défunt ; à MM. Rauzy, Triadou, ainsi qu'au personnel de la Société commerciale, nos sincères sentiments de condoléances.

---

CAPITAL PORTÉ EN 1915 À 1 MF



<http://scripophilie.marseille.free.fr>

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE

Société anonyme

Capital social : 1.000.000 de francs

divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Jourdan, notaire à Marseille, le 17 janvier 1908, modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 1915

Siège social : 3, rue d'Armény, Marseille  
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE  
Un administrateur (à gauche) : Édouard-Raphaël Worms<sup>2</sup>  
Imp. Moullot, Marseille

---

RAUZY et VILLE  
Société commerciale française de l'Indochine  
15, quai de Belgique.  
SAÏGON  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 145)

MM. P. RAUZY, administrateur délégué ;  
P. VILLE, administrateur délégué ;  
Ch. TRIADOU<sup>3</sup>, fondé de pouvoirs ;  
J.-E. SICÉ, fondé de pouvoirs ;  
G. CHEMINAUD, assurances ;  
J. HAHANG, comptable ;  
L. RIBEIRO, C. CASTAGNÉ, A. OUDOT, H. MULLER, J. CANTAU, caissiers.  
P. CHATEL et V. CHATEL, dactylographes.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
HAÏPHONG  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 80)

Siège social : 2, boulevard du Muy, à Marseille  
Maison à Saïgon : quai de l'arroyo Chinois, 9.  
Agence à Haïphong : 7, boulevard Amiral-de-Beaumont.  
Adresse télégraphique : Rauzy Haïphong  
MM. P. MASSOL, directeur ;  
J. PASQUIER et G. TANAUD, comptables ;  
E. LECLERC, caissier ;  
P. HEGMANN, transitaire ;  
M<sup>me</sup> COTTE, sténo-dactylographe.

---

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG  
Procès-verbal de la 407<sup>e</sup> séance du 25 octobre 1915  
Paquin, président p.i.  
(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*)

---

<sup>2</sup> Édouard-Raphaël Worms (1882-1954) : [banquier](#).

<sup>3</sup> Charles Triadou : directeur, puis administrateur des Rizeries d'Extrême-Orient à Cholon, administrateur de la Société W. Halé et Cie, de la Banque industrielle de Chine (1922), de la Société minière de Pac-Lan, vice-président des Comptoirs généraux de l'Indochine et de la Cie saïgonnaise de navigation et de transport, administrateur des Hévées de Chalang et de ceux de Preck-Chlong (démission en 1930) et de la Société urbaine foncière indochinoise (SUFI)...

A. — Lettre du 11 octobre 1915, de M. l'administrateur de la Société commerciale française de l'Indochine :

« Haïphong, le 11 octobre 1915.

Monsieur le président de la chambre de commerce de Haïphong.

Monsieur le président,

Dans le cahier des charges relatif à la prochaine adjudication de caisses de [sapèques en zinc](#), déposé à la chambre de commerce de Haïphong, nous avons remarqué qu'on n'avait pas porté la mention que l'ensemble des lots pourrait être remis en vente en un seul lot en fin de séance sur une mise à prix égale au total des prix obtenus pour les adjudications partielles.

Nous avons interrogé le receveur des Domaines pour savoir si une maison de commerce pourrait demander la mise en vente en un seul lot global, et il nous a répondu négativement.

Le receveur d'Haïphong nous a déclaré qu'il avait prévu le cas dans son projet de cahier des charges, mais que l'article traitant de cette éventualité avait été supprimé par la résidence supérieure.

Nous avons donc recours, Monsieur le président, à l'autorité de votre assemblée pour demander à la résidence supérieure de vouloir bien rétablir dans le cahier des charges en question le paragraphe supprimé.

Nous ferons remarquer que le Trésor ne sera nullement lésé dans cette opération, puisque l'ensemble des lots sera remis en adjudication sur une mise à prix égale aux prix obtenus pour chaque lot.

Espérant que la résidence supérieure voudra bien donner une suite favorable à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le président, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération très distinguée.

Société commerciale française de l'Indochine

Par procuration,

Signé : MASSOL. »

Copie de cette lettre a été transmise à M. le résident supérieur qui a adressé en réponse la lettre suivante :

« Hanoi, le 19 octobre 1915.

Le Résident supérieur p. i. au Tonkin, à Monsieur le président de la chambre de commerce de Haïphong.

Monsieur le président,

Par lettre n° 1080-RS. du 12 octobre courant, vous avez bien voulu me transmettre copie de la lettre qui vous a été adressée par la Société commerciale française de l'Indochine, sollicitant votre intervention en vue d'obtenir en fin des enchères qui doivent avoir lieu prochainement, la revente en un seul lot global des sapèques en zinc démonétisées.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une telle clause qui avait, en effet, été insérée dans le projet de cahier des charges par M. le receveur des domaines de Haïphong, ne m'a pas parue, ainsi qu'au Contrôle financier, devoir être maintenue, parce qu'elle était de nature à léser les intérêts des particuliers aussi bien que ceux du budget local qui doit bénéficier du produit de la vente. Elle léserait les intérêts des particuliers par l'impossibilité dans laquelle elle les placerait, d'acquérir les quantités nécessaires à leurs besoins limités en zinc et leur imposerait, de ce fait, des déplacements sans objets ; elle serait préjudiciable aux intérêts du Protectorat, par ce

que les grosses maisons se dispenseraient de surenchérir sur les lots partiels puisqu'elles seraient assurées de les acquérir en bloc pour le même prix en fin de séance.

Il n'est pas possible, au surplus, de modifier, au cours des délais de publicité, les conditions de la vente, alors même que cette modification paraîtrait avantageuse, ce qui n'est pas le cas présentement.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

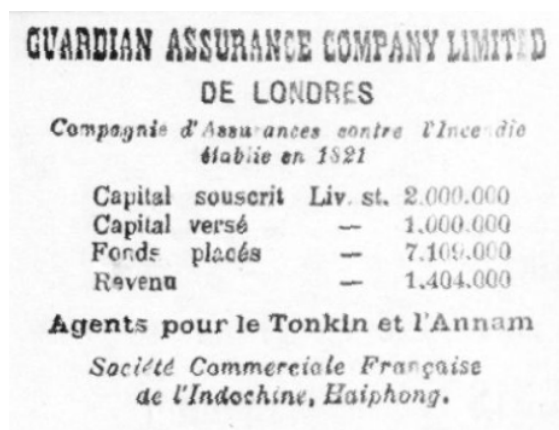
Signé : LE GALLEN. »

Cette réponse a été communiquée à la Société commerciale française de l'Indochine.

---



Publicité  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 octobre 1915)



GUARDIAN ASSURANCE COMPANY LIMITED  
Société commerciale française de l'Indochine, Haïphong

---

Saïgon  
RAUZY et. VILLE  
Société commerciale française de l'Indochine  
15, quai de Belgique  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 120)

MM. P. RAUZY, P. VILLE, administrateurs délégués ;  
Ch. TRIADOU, directeur ;  
A. OUDOT, G. CHEMINAUD, assurances ;  
J. CANTAU, chef comptable ;  
G. CASTAGNE, caissier ;  
H. MULLER,  
J. HAHANG, comptable ;  
V. CHATEL, dactylographe.

---

Comité d'assistance aux travailleurs indochinois  
Comité de Marseille  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> juillet 1916)

Le Comité de Marseille a été formé le 5 février, au cours d'une réunion à laquelle nous étions représentés par l'un de nos collègues, M. A.-R. Fontaine. ... En voici la composition :

Rauzy, de la maison Rauzy et Ville, Société commerciale française de l'Indochine...

---

## Charles-Adrien LE BÈGUE DE GERMINY, président

Né à Strasbourg, le 9 septembre 1826.

Fils de Charles de Germiny (1799-1871), gouverneur de la Banque de France, administrateur de la Banque impériale ottomane, président de la Compagnie immobilière (Immeubles de Rivoli) (1868) et du Crédit mobilier..., et d'Élisa Humann, fille d'un ministre des finances.

Marié à Rouen, le 11 août 1851, avec Marie de Quièvreumont. Dont :

— Georges (1852-1936) : administrateur de sociétés, président de la [New African Cy](#) ;

— Marie-Thérèse (M<sup>me</sup> Philippe d'Oultremont) ;

— Marguerite (M<sup>me</sup> Maximilien Le Roy de Valanglard) ;

— Marthe (M<sup>me</sup> d'Halloy) ;

— Alice (M<sup>me</sup> Bertrand de la Bourdonnaye-Blossac), de la [Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire](#) (1901) :

— et Jacques (1872-1950), membre du premier conseil de la Société française de forage et de recherches minières, brevets Raky (1897).

Receveur général (1854), puis trésorier-payeur général (1865) de la Seine-Maritime.

Régent de la Banque de France (1864-1899).

Censeur de la [Société générale algérienne](#) (1868-1873),

Successeur de son père comme :

Administrateur du Crédit foncier de France (démission en 1877),

de sa filiale, le Crédit agricole (démission en 1875),

et de la [Banque impériale ottomane](#).

Administrateur du Crédit foncier des États-Unis (1872),

des Chemins de fer de l'Ouest (1873-1880),

du Chemin de fer du Nord (1880)(après son père).

Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (janvier 1889).

de La Nationale-Vie (avril 1889) et incendie (1891),

représentant de la BPPB aux Chemins de fer autrichiens (1890),

au Crédit foncier d'Autriche (1892),

à la Banque française du Brésil (1897),

aux Tabacs de Portugal (« Tabacs portugais »),

à la [Banque de l'Indochine](#) (1911),

Membre d'un syndicat en vue de la création de sucreries à Porto-Rico (1901),

Actionnaire de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité (1907).

Président des [Rizeries d'Extrême-Orient](#) (1918).

Administrateur des Aciéries Reschitza (Roumanie)(1919).

et des Émailleries réunies et forges de Creil et la Sarre.

Il démissionne de la BPPB en 1919 et de la Banque de l'Indochine en décembre 1921.

Commandeur de la Légion d'honneur comme trésorier-payeur général à Rouen (1888).

Décédé à Claville-Motteville (Seine-Maritime), le 16 mars 1922.

Société commerciale française de l'Indo-Chine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1917)

Siège social : 3, rue Armény, Marseille

Les actions de cette société ont été introduites aujourd'hui sur le marché en banque.  
Voici la notice émise à cette occasion :

Origine de la société. — Cette société a été fondée en janvier 1908 pour prendre la suite de la Société en nom collectif P. Rauzy et P. Ville, qui exploitait depuis l'année 1896 une entreprise coloniale ayant toujours donné les résultats les plus favorables. Les fondateurs, MM. P. Rauzy et P. Ville, apportèrent à la Société nouvelle leurs fonds de

commerce, clientèle, marques, représentations et agences, ainsi que tous les contrats en cours au 1<sup>er</sup> r janvier 1908, et reçurent, en rémunération de cet apport, 3.000 actions entièrement libérées Cet apport est aujourd'hui entièrement amorti, et le fonds de commerce figure au bilan pour 1 franc.

Capital social. — Le capital était à l'origine de 500.000 francs divisé en 5.000 actions de 100 francs ; il a été porté au chiffre de 1.000.000 de francs au commencement de l'aune 1914.

Il n'y a ni parts de fondateur, ni obligations.

Objet. — La société a pour objet : l'importation, en Europe, de tous produits de l'Extrême-Orient et l'exportation, en Extrême-Orient, de tous produits européens ; toutes représentations et agences en Indochine. Elle s'est plus particulièrement spécialisée dans le commerce, des grains et céréales, notamment dans l'importation en Europe, du riz et du maïs de l'Indo-Chine.

La direction de l'exploitation est à Marseille : la Société a des succursales à Paris (9, rue Tronchet), à Saïgon (Cochinchine) et Haïphong (Japon *[sic]*).

Conseil d'administration. — M. le comte A. de Germiny, ancien régent de la Banque de France, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Banque de l'Indo-Chine et de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, président du conseil d'administration ;

M. Charles Michel <sup>4</sup>, ingénieur, conseiller général de Constantine. administrateur de la Société des Phosphates Tunisiens ;

M. Paul Rauzy. industriel, administrateur des Rizeries indo-chinoises et de l'Huilerie et Savonnerie de l'Extrême-Orient, administrateur-délégué ;

M. Paul Ville, industriel, président de la Société du Grand Moulin de Longchamp. administrateur des Rizeries indo-chinoises et de la Société des Biscuits Guillout ;

M. Édouard Worms, ingénieur, administrateur de la Société des Grands Travaux en béton armé et de la Société des Biscuits Guillout.

Bénéfices. — Les bénéfices nets réalisés par la société depuis son origine sont les suivants :

Exercice 1908	101.836 70 fr.
— 1909	134.201 65
— 1910	164.182 63
— 1911	268.124 95
— 1912	143.380 11
— 1913	277.575 84
— 1914	448.007 06
— 1915	490.917 05

Le dividende distribué :

Pour l'année 1913 a été de 10 %.

Pour l'année 1914 a été de 12 %.

Pour l'année 1915 a été de 15 %.

Réserves. — Les amortissements et les réserves de toutes natures (y compris le report à nouveau) s'élevaient au 31 décembre 1915, après la répartition des bénéfices de

---

<sup>4</sup> Charles Michel (1870-1937) : ingénieur ECP, bras droit du banquier Édouard-Raphaël Worms. Voir [encadré](#).

l'exercice, à 929.525 francs. Tout fait prévoir qu'elles seront dotées largement pour l'exercice qui vient de finir.

Dernier exercice — Les comptes de l'exercice 1916, clos le 31 décembre dernier, ne sont pas encore définitivement arrêtés, mais il est certain que les bénéfices nets réalisés sont supérieurs à ceux de l'année 1915. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale la mise en distribution d'un dividende de 25 francs net d'impôts. Un acompte de 12 fr. 50. net d'impôts, par action, est en paiement depuis le 1<sup>er</sup> février 1917.

Exercice en cours. — On peut envisager avec quasi-certitude que les résultats de l'exercice en cours seront des plus favorables et on peut espérer que les bénéfices nets réalisés seront au moins équivalents sinon supérieurs à ceux de l'année 1916. Il y a lieu de remarquer que la Société commerciale française de l'Indo-Chine n'est pas une affaire de guerre. Ainsi que les administrateurs l'ont fait ressortir dans leur dernier rapport, les hostilités, loin de la favoriser, ont au contraire apporté de nombreuses entraves à ses affaires (réduction du champ d'action, suppression des gros marchés consommateurs de riz du Nord de la France, crise des transports par mer, etc.).

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDO-CHINE  
(Cote de la Bourse et de la banque, 15 juin 1917)

Les actionnaires de la [Société] commerciale française de l'Indo-Chine ont tenu hier leur assemblée générale.

Malgré de grandes difficultés, les résultats de l'exercice 1916, dont il a été rendu compte, peuvent être considérés comme très satisfaisants. Le conseil d'administration s'est appliqué à conserver à la société, jusqu'à la fin des hostilités, sa vitalité actuelle, afin qu'elle puisse se développer normalement après la guerre.

Le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de 515.618 fr., non compris le report précédent 194.526 fr. 05. Le dividende a été fixé à 25 % (contre 15 % en 1915), soit 25 fr. pour les actions anciennes et 21 fr. 25 pour les nouvelles. Un acompte de 12 fr. 50 pour les libérées et de 8 fr. 75 pour les non libérées ayant été versé le 1<sup>er</sup> février, le solde de 12 fr. 50 sera payé le 15 juillet. L'assemblée a fixé à 12 % la participation du personnel aux bénéfices de 1916. Les réserves et amortissements atteignent 1.098.347 fr. 85, soit 100 fr. de plus environ que le capital social.

L'assemblée ratifie la nomination comme administrateur du comte de Germiny en remplacement de M. Ph. Schneider <sup>5</sup>.

---

*Annuaire Desfossés* 1917, p. 1091 :

Société commerciale française de l'Indo-Chine

Conseil d'administration : MM. A. de Germiny, Ch. Michel, P. Rauzy, P. Ville, E. Worms.

---

Commerciale française de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des finances*, 5 janvier 1918)

---

<sup>5</sup> Philippe Schneider : directeur à Paris de la Banque I.R.P. des Pays-Autrichiens (1908), son représentant au conseil de la Société minière de Montferrier (talc en Ariège)(1904), de la Société houillère d'Irmino et de la Cie générale des charbonnages, opérant en Russie, des Tramways à vapeur de la Chalosse et du Béarn... Avis de décès : *Le Temps*, 15 avril 1916.

On confirme la mise en paiement en janvier d'un acompte de 15 fr. net, à valoir sur le dividende de 1917.

---

De Hanoi à Saïgon par la route Mandarine  
par H. Cucherousset  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1918)

[...] 60 kilomètres au-delà de Hatinh, à l'ancienne concession Deschwanden, aujourd'hui concession Rauzy et Ville. Il y a là une grande maison d'habitation en bon état avec dépendances où il serait facile de faire un garage. — Les propriétaires actuels seraient peut-être heureux de céder partie de cette habitation à un syndicat d'initiative pour y organiser des chambres de passagers avec garage. [...]

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDO-CHINE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 juillet 1918)  
(*Le Courrier colonial*, 26 juillet 1918)

Les bénéfices nets de l'exercice 1917 se sont élevés à 919.719 fr. au lieu de 515.618 fr. pour 1916. En ajoutant le report antérieur de 164.814 fr., le solde disponible atteint 1.084.534 fr., alors que le capital de la société n'est que d'un million de francs.

Le dividende a été fixé à 30 fr. par action. La réserve supplémentaire a reçu 250.000 fr. et il a été affecté 129.668 fr. en amortissements sur immeubles et mobilier. Après paiement des tantièmes, il est resté une somme de 193.742 fr., qui a été reportée à nouveau.

À la suite de ces affectations, le montant total des réserves de la société atteint 1 million 506.933 fr.

---

BUI THE KHAM, directeur  
(Longdien, Baria, 1<sup>er</sup> janvier 1878-Saïgon, 19 juin 1965)

Frère de Bui-thé-Xuong, administrateur des [Hévéas de Xuan-Loc](#).  
Secrétaire auxiliaire des services civils,  
conseiller colonial (20 décembre 1908-ca 1916)  
Créateur d'un centre agricole de 300 hectares à Gosan (Baria),  
Chef du département paddy de la maison Rauzy et Ville à Saïgon sur recommandation de Georges Maspero, gouverneur de la Cochinchine (3 décembre 1919) : organisation des achats de paddy en Cochinchine en vue d'aider l'industrie et le commerce français en concurrence avec la mainmise des Chinois.  
Membre de la mission cochinchinoise en faveur du [chemin de fer Vinh-Dongha](#) (1922).  
Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1933 (ministère des colonies) : directeur de la [Société agricole franco-annamite](#) à Camau.  
Officier de la Légion d'honneur du 24 nov. 1953 (présidence du conseil. Relations avec les États associés) : ancien chef de province, planteur, Saïgon.

*Annuaire Desfossés* 1920, p. 974 :  
Société commerciale française de l'Indochine  
Conseil d'administration : inchangé

---

RAUZY et VILLE  
Société commerciale française de l'Indochine  
15, quai de Belgique.  
SAÏGON  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 135)

MM. P. RAUZY et P. VILLE, administrateurs délégués ;  
Ch. TRIADOU, fondé de pouvoirs ;  
DUCLOS-RAUZY, sous-directeur ;  
R. COUTURIAUX, chef export ;  
LORIN, MALVY, P. CASSAGNOU <sup>6</sup>, export ;  
DE ROLAND, shipping ;  
P. CHAIX, assurances ;  
RIBEIRO, trésorier ;  
A. OUDOT, caissier ;  
SCOTTO <sup>7</sup>, chef comptable ;  
THIRION, PAUL, DE BOISVILLIERS, comptables ;  
W. COIDAN, câbles et correspondances ;  
M<sup>lles</sup> V. et B. CHÂTEL, sténo-dactylographes.

---

De l'émancipation économique des Annamites  
(*L'Écho annamite*, 22 janvier 1920)

[...] Il est de notre devoir de signaler à l'attention de nos compatriotes, l'intéressante tentative de M. Rauzy, directeur de la maison Rauzy-Ville et administrateur délégué de la Société française des rizeries d'Extrême-Orient, qui possède quatre rizeries sur les dix existant actuellement à Cholon. M. Rauzy se propose de créer, avec le concours des Annamites, l'ensemble des organismes nécessaires pour permettre d'éliminer, dans la mesure du possible, l'onéreux comprador, dont le rôle consiste à mettre une barrière entre les producteurs indigènes et les exportateurs européens.

La vaste entreprise qu'il a conçue dans ce but présente toutes les garanties de compétence et de solidité désirables. D'ailleurs, notre compatriote et ami Bui-thê-Khâm, que s'est adjoint M. Rauzy pour le seconder dans son œuvre de bonne et saine colonisation, n'est pas un inconnu dans les milieux annamites : il nous suffit de le

---

<sup>6</sup> Pierre Émile Justin Cassagnou : né le 22 juillet 1901 à Saint-Claude (Guadeloupe). Fils de Joseph Cassagnou, médecin de la marine, officier de la Légion d'honneur, et d'Anne-Marie Bardou. On le retrouve ensuite propriétaire de pousse-pousse, employé chez Wm. G. Hale et administrateur des Rizeries du Mékong. Condamné en 1933 pour dilapidation de 45.000 piastres prêtées par Paul Thirion, officier de marine.

<sup>7</sup> Nicolas Auguste Scotto (Arzew, Algérie, 9 août 1881-Saïgon, 29 septembre 1939) : chef comptable de la Société commerciale française de l'Indochine. Présidence de l'Association des employés de commerce et de l'industrie de Cochinchine (1922-1926, 1928-1929), conseiller municipal, administrateur de la Caisse d'épargne, conseiller colonial, actionnaire des Plantations Boyganbar (1929), administrateur de la Cochinchinoise Immobilière.

nommer pour que les gros riziculteurs, spécialement intéressés à cette entreprise, aient confiance dans le succès.

Voici d'ailleurs les grandes lignes de cette organisation :

1°) Création d'une warrant agricole avec des succursales dans tous les centres de production rizicole du pays ;

2°) Etablissement de magasins généraux dans les mêmes centres, permettant le groupement des récoltes en vue de leur acheminement sur Cholon ;

3°) Enfin, constitution de sociétés de transports réunissant les moyens d'action les mieux appropriés et les plus modernes pour assurer cet acheminement et le transport du paddy aux usines, avec le minimum de frais et de temps.

Nos compatriotes peuvent voir par là l'importance de l'œuvre entreprise.

Elle mérite d'être encouragée et soutenue, ne serait-ce que pour susciter des concurrents aux Chinois, qui, autrefois maîtres absolus du marché, ont trop longtemps exploité nos riziculteurs, en fixant arbitrairement, au gré de leur bon plaisir, le prix des récoltes qu'ils leur achetaient.

TRÀN-HÁO-TÁM.

---

CCI de Haïphong  
Liste des 107 électeurs consulaires français (février 1920)  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920)

Nº	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile
40	François Paul	Soc. commerciale frse de l'Indochine [puis à la SACRIC]	Haïphong

[Plutôt les Français que les Chinois]  
(*L'Écho annamite*, 13 mars 1920)

Nous ne cesserons de crier : « Des syndicats agricoles ! Des rizeries ! » avec l'espoir que nos compatriotes sauront enfin se liguer pour défendre contre les Chinois envahisseurs leurs intérêts et ceux du pays qui sont intimement liés.

Que les isolés, les « indépendants » se disent qu'il ont tout avantage à nouer des relations commerciales avec les Français, et, que s'il faut que les intermédiaires s'enrichissent, il est préférable — et de beaucoup — que ce soient ces derniers. Qu'ils s'adressent donc, lorsqu'ils voudront vendre leur récolte, à la Société commerciale française de l'Indochine. Ils feront bien de fermer l'oreille à des insinuations insidieuses et intéressées.

Il ne leur en coûtera rien, pour voir ce qu'il en est, d'entrer en pourparlers avec cette société, qui s'est assuré le concours d'un Annamite honorablement connu, M. Búi-thê-Khâm, lequel ne tentera point, par exemple, de leur passer de faux billets de banque, ni de truquer ses mesures et ses balances, monnaie courante de la malice chinoise.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère du commerce et de l'industrie  
(*Journal officiel de la République française*, 23 juillet 1920)

Chevalier

Ville (*Paul-Ange*), industriel à Marseille ; 30 ans de pratique industrielle. Administrateur de l'Institut colonial de Marseille. Fondateur administrateur de la Société commerciale de l'Indo-Chine et de la Société des rizeries indo-chinoises qui ont obtenu chacune un diplôme d'honneur à l'exposition internationale urbaine de Lyon 1914.

---

*BALO, 26/7/1920*  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 26 juillet 1920*)

Société commerciale française de l'Indo-Chine. — Le 15 septembre, à Marseille, 3, rue Armény. Augmentation du capital.

---

Promotion dans la Légion d'honneur  
MINISTÈRE DES COLONIES  
(*Journal officiel de la République française, 30 septembre 1920*)  
(*L'Écho annamite, 5 octobre 1920*)

Par décret en date du 28 septembre 1920, ont été promus et nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier  
(parrainé par Ernest Outrey)

Rauzy (*Paul-Émilien-Clair*). Né le 12 déc. 1865 à Marseille. Industriel en Indo-Chine, ancien membre de la chambre de commerce de Saïgon. Titres exceptionnels : établi en Cochinchine depuis de très nombreuses années, a su y acquérir une situation prépondérante dans le commerce et l'industrie par la largeur de ses conceptions. A fait de nombreux efforts en vue de favoriser l'éducation économique de la population annamite et fondé un grand nombre de sociétés et d'établissements industriels et commerciaux <sup>8</sup>.

---

ENTENTE AVEC LE [GRAND MOULIN DE LONGCHAMP](#), Marseille

---

PROJET DE CERCLE FRANCO-ANNAMITE  
Pour rompre la glace entre les deux races  
(*L'Écho annamite, 17 décembre 1921*)

On y remarquait, outre M. Tholance, l'aimable maître de céans, MM. ... Bui-thê-Khâm, chef du département des riz à la maison Rauzy et Ville ...

---

AEC 1922-677 — Sté commerciale française de l'Indochine (anc. maison P. Rauzy et P. Ville), 3, rue d'Armény, MARSEILLE, et 9, rue Tronchet, PARIS (8<sup>e</sup>).

---

<sup>8</sup> Société commerciale française de l'Indochine (1908), Rizeries indochinoises (1910), Huilerie et savonnerie de l'Extrême-Orient (1912), Rizeries d'Extrême-Orient (1918). En outre, administrateur des Grands Travaux d'Extrême-Orient (1922), co-fondateur du Crédit foncier de l'Indochine (1923), de la Société légumière à Marseille (1925) et des Comptoirs franco africains (démission en 1930).



Capital. — Sté an. f. en 1908, 1 million de fr. en 10.000 act. de 100 fr. ent. lib. — Dividendes : 1916, 25 p. 100 ; 1917, 30 p. 100 ; 1918, 35 p. 100 ; 1919, 60 fr. ; 1920, 60 fr.

Objet. — Commerce général avec l'Indochine : import., export, consign.. commission, transit. Agences en Indochine de Cies de navig. et de Cies d'assurances.

Imp. — Riz et dérivés, maïs, poivres, coprah et arachides, huiles et graisses de poissons, Cornes de buffles, etc.

Maisons à Saïgon et à Haïphong

Conseil. — MM. le comte [Adrien] de Germiny, présid. ; Paul Rauzy et Paul Ville ; adm. dél. ; Ch[arles] Michel, Ed. Worms.

---

#### NÉCROLOGIE

Adrien de Germiny

(*Le Journal des débats*, 18 mars 1922)

On annonce la mort du comte Adrien de Germiny, commandeur de la Légion d'honneur, ancien régent de la Banque de France, décédé le 16 mars, dans sa 96<sup>e</sup> année, au château de Gouville (Seine-Inférieure).

---

Paul VILLE, président

---

1922 (mai) : PARTICIPATION DANS LES [GRANDS TRAVAUX D'EXTRÊME-ORIENT](#)

---

Société commerciale française de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 août 1922)

Réunis le 29 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1921 qui se solde par un bénéfice disponible de 2.017.798 fr. Le dividende a été fixé à 100 fr. par action.

MM. Paul Ville et Édouard Worms, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport fait ressortir que la participation de la société dans les Rizeries d'Extrême-Orient continue à donner des résultats commerciaux excellents.

*Journée industrielle*. — 1<sup>er</sup> juillet.

---

Publicité

Société commerciale française de l'Indochine  
(*L'Indochine - La vie technique industrielle agricole et coloniale*, décembre 1922)

SIÈGE SOCIAL : Saïgon  
DIRECTIONS COMMERCIALES :  
MARSEILLE - 3, rue Armény, 3

PARIS - 11 *bis*, rue d'Aguesseau  
AGENCES : HAIPHONG et LONDRES  
Administrateurs délégués : MM. Paul Rauzy et Paul Ville

La place considérable que cette société, spécialisée dans le commerce de riz d'Indochine, a conquise en Extrême-Orient et en Europe, frappe d'autant plus l'attention que le petit capital originaire d'un million n'a jamais été augmenté. Il est vrai que la société a très largement doté ses comptes de prévoyance. Elle n'en distribue pas moins cent francs de dividendes nets d'impôts à chaque action de 100 francs. En Bourse d'ailleurs, ses actions cotent 1.700 à 1.800 francs ; soit dix-sept à dix-huit fois le pair.

Organisation commerciale de premier ordre sur tous les grands marchés du monde.

---

Liste générale des membres de la Société des études indochinoises  
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

#### MEMBRES TITULAIRES

Rousset (Ernest), croix de guerre, ingénieur des Arts et métiers (maison Rauzy & Ville) à Saïgon.

---

Un petit tour à Haïphong  
par H. Cucherousset  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 janvier 1923)

[...] la scierie en plein air de la Société commerciale française de l'Indochine [Rauzy et Ville] s'est couverte d'un toit et ressemble enfin à quelque chose [...]

---

1923 (février) : PARTICIPATION DANS LE [Crédit foncier de l'Indochine](#)

---

L'Indochine et la [chambre de commerce internationale](#)  
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1923)

La section de l'Indochine est représentée au Comité français par MM. ... et Paul Ville, administrateur délégué de la Société commerciale française de l'Indochine.

.....  
La section nationale de l'Indochine a également tenu à figurer dans les divers comités d'études :

au Comité des termes commerciaux, ... M. Paul Ville, industriel...

---

#### [Cercle sportif saïgonnais](#)

---

Séance du comité du 6 avril 1923

(*Saigon Sportif*, 14 avril 1923)

Admissions

À titre de membres actifs :

MM. Monribot Maurice, maison Rauzy et Ville, présenté par MM. Dimayuga et Floret.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Le conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée pour 1922 un dividende de 100 francs brut, soit 94 francs net, contre 100 francs net précédemment.

---

AVIS DE DÉCÈS

(*Le Petit Marseillais*, 18 juin 1923)

M<sup>me</sup> Albert Esquerré, née Bérengier ;  
M. Joseph Esquerré et M<sup>me</sup>, née Malignon ;  
Mlle Geneviève Esquerré ;  
M<sup>me</sup> Paul Ville, née Esquerré, et M. Paul Ville, chevalier de la Légion d'honneur ;  
M. et M<sup>me</sup> Antony Bérengier ;  
M. et M<sup>me</sup> Eugène Ville (de Saïgon) ;

L'enseigne de vaisseau et M<sup>me</sup> Georges Van Gaver, née Ville, et leurs enfants ;

M. et M<sup>me</sup> Sabin Chirac, née Bérengier, et leurs enfants ;

M<sup>lles</sup> Marguerite et Rosette Bérengier ;

M<sup>me</sup> Édouard Esquerré (de Bordeaux) ;

M. et M<sup>me</sup> Joseph Esquerré (de Bordeaux), leurs enfants et petits-enfants ;

M. Joseph Liste (de Bordeaux) ;

M. et M<sup>me</sup> Paul Clavel et leurs fils ;

M. et M<sup>me</sup> Charles Matignon et leur fils ;

Les familles Esquerré, Bérengier, Teissère, Rampal ; M. Albert Morel ; M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Orgnon ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Albert ESQUERRÉ,

Décoré des Médailles militaire et du Tonkin,

décédé le 16 juin, dans la 63<sup>e</sup> année de son âge, muni des sacrements de notre sainte mère l'Église, à sa campagne, bastide *la Tonkinoise*, route de Roquevaire, à Aubagne, leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin, allié, parrain et ami.

La cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui lundi, à 3 heures, à Aubagne, et l'inhumation à 4 heures 30, au cimetière Saint-Pierre, à Marseille.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 23 août 1923)

Siège social : SAÏGON

Directions commerciales :  
MARSEILLE, 3, rue Armeny  
PARIS, 11 bis, rue d'Aguesseau  
Agences : HAIPHONG et LONDRES  
Administrateurs délégués : MM. Paul RAUZY et Paul VILLE

La place considérable que cette société, spécialisée dans le commerce du riz d'Indochine, a conquise en Extrême-Orient, et en Europe, frappe d'autant plus l'attention que le petit capital originaire d'un million n'a jamais été augmenté. Il est vrai que la Société a très largement doté ses comptes de prévoyance. Elle n'en distribue pas moins 100 francs de dividende à chaque action de 100 francs. En Bourse, d'ailleurs, ces actions cotent 1.700 à 1.800 francs, soit dix-sept à dix-huit fois le pair.

Organisation commerciale de premier ordre sur tous les marchés du monde.



Agence d'Haïphong

Société commerciale française de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 septembre 1923)

Sous la présidence de M. Paul Ville, les actionnaires de cette société se sont réunis le 17 courant en assemblée ordinaire

Les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1922 l'ont apparaître un bénéfice net de 3.048.864 francs. Ils se décomposent en :

a) Bénéfices commerciaux : 1.508.594 fr. ;

b) Bénéfices provenant de la vente des titres du portefeuille : 1.450.290 fr. Les titres réalisés sont ceux des « Rizeries d'Extrême-Orient ».

Le dividende brut a été fixé à 100 fr., soit net 94 fr. Il sera mis en paiement à partir du 15 septembre prochain. La réserve supplémentaire a été dotée d'un million de francs, ce qui porte son montant à 3 millions 500.000 francs.

Les amortissements divers portent sur une somme de 219.202 francs.

Le rapport du conseil rappelle que des résultats sensiblement égaux à ceux de 1921 ont pu être obtenus en 1922, malgré un ensemble de circonstances générales ou particulières moins favorables.

La vente des titres du portefeuille a permis au conseil d'intéresser la société dans de nouvelles affaires indochinoises, et il entre dans ses intentions de prendre des participations dans toutes les entreprises en projet dans la colonie.

En ce qui concerne l'exercice en cours, le rapport s'exprime ainsi qu'il suit :

« Bien que les résultats des premiers mois de l'exercice en cours soient normaux, nous croyons devoir vous fournir à son sujet quelques renseignements, ne serait-ce que pour détruire les légendes que l'on a fait généreusement circuler ces temps derniers.

« Il est exact que la récolte de 1923 sera probablement inférieure à celle de 1922. Elle est évaluée par l'Administration coloniale à 900.000 tonnes environ. Quoique nous fassions quelques réserves sur une évaluation qui nous paraît un peu faible, il est certain cependant que l'année sera encore moins favorisée que celle de 1922, déjà inférieure à 1921.

« L'activité sociale ne s'appliquant exclusivement qu'aux exportations de l'Indochine, il est de toute évidence que l'importance des récoltes de riz est le grand facteur de vos affaires et par conséquent de vos bénéfices. Nous croyons cependant qu'il ne faut pas s'exagérer la diminution des récoltes et nous pouvons affirmer sans crainte que votre société, de par sa situation prépondérante, participera toujours pour un pourcentage élevé dans les exportations indochinoises. »

*(Le Midi colonial)*

---

La Coloniale  
*(L'Argus, 28 octobre 1923)*

[...] Nous sommes heureux de constater que la société d'assurances La Coloniale a été définitivement constituée au capital de 8.000.000 francs, avec un conseil d'administration qui réunit les sommités du monde colonial, ainsi que l'on peut en juger par les noms qui suivent :

Administrateurs

Société commerciale française de l'Indo-Chine, représentée par M. Paul Rauzy (de Rauzy et Ville), son administrateur délégué, Marseille-Paris.

---

AVIS DE DÉCÈS  
*(Le Petit Marseillais, 15 juillet 1924)*

M<sup>me</sup> Paul Ville, née Esquerré ;

M. Eugène Ville et M<sup>me</sup> Eugène Ville, née Lanteirès ;

M<sup>me</sup> Georges Van Gaver, née Ville, et le lieutenant de vaisseau Georges Van Gaver ;

MM. Marc et Gabriel Van Gaver ;

M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse Van Gaver ;  
M<sup>me</sup> Paul Clavel, née Ville, et M. Paul Clavel ;  
M<sup>me</sup> Albert Esquerré ;  
MM. Jean, Roger et Maurice Clavel ;  
M. et M<sup>me</sup> Joseph Esquerré et leur fille ;  
M. Pierre Ville et son fils ;  
M. et M<sup>me</sup> Franceschini et leur famille (d'Alger) ;  
M<sup>me</sup> Édouard Esquerré (de Bordeaux) ;  
M. et M<sup>me</sup> Joseph Esquerré, leurs enfants et petits-enfants (de Bordeaux) ;  
M. Joseph Lisle (de Bordeaux) ;  
M<sup>me</sup> André Lanteirès (de Paris) ;  
M<sup>me</sup> Amédée Van Gaver et sa famille (de Toulon) ;  
les familles Ville, Esquerré, Guigou, Teissère Rampal, Suzanne, Merelly et Berengier ;  
le conseil d'administration, la direction et le personnel de la Société Commerciale Française de l'Indo-Chine,

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Paul VILLE,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
fondateur de la Société commerciale française de l'Indo-Chine,  
administrateur du Crédit foncier de l'Indo-Chine,  
membre du conseil de la Chambre de commerce internationale,

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau frère, oncle, grand-oncle, neveu, cousin, allié et ami, pieusement décédé à Paris, le 12 juillet 1924, à l'âge de 55 ans, muni des sacrements de notre sainte-mère l'Église.

Les obsèques auront lieu à Paris, en l'église Saint-Louis-d'Antin, aujourd'hui mardi, à 11 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part. Pour la signature, 523, rue Paradis, à Marseille. On ne reçoit pas.

### *Eugène Albert Ernest Ville, président*

Né à Marseille, le 17 août 1892.  
Fils de Paul Ange Ville et de Thérèse Albertine Marie Esquerré.  
Marié à une D<sup>lle</sup> Lanteirès. Dont :  
— une fille (M<sup>me</sup> Jean Bonmarchand).

Trois fois blessé de sept. 1914 à fév. 1915.  
Réformé pour tuberculose pulmonaire, maintenu réformé pour troubles nerveux graves.

Administrateur de différentes filiales de la Société commerciale française.

Administrateur de Félix Potin (1933).  
Administrateur de la [Société urbaine foncière indochinoise](#).

Membre de l'Institut colonial de Marseille et de sa commission d'études pour la création de la Banque de Madagascar.

Membre du Syndicat des exportateurs français des riz et maïs de Saïgon.

Conseiller du commerce extérieur de la France (*JORF*, 16 avril 1930).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 9 mars 1931).  
Décédé à Lyon, le 21 août 1950 (*Le Figaro*, 26 août 1950).

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1924)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1923 se soldant par un bénéfice net de 1.604.487. fr., non compris le report bénéficiaire antérieur de 683.167 fr. L'assemblée en a décidé la répartition suivante : amortissement du poste matériel et mobilier, 31.424 fr. ; intérêt statutaire de 5 %, 50.000 fr. ; conseil d'administration, 235.959 fr. ; au personnel, 193.065 fr. ; dividende supplémentaire de 95 % 950.000 francs, report à nouveau, 827.205 fr.

Le dividende total, fixé à 100 fr, sera mis en paiement, sous déduction des impôts prévus par les lois de finances en Indochine, à partir du 15 septembre prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Eugène Ville et réélu en cette même qualité MM. Charles Michel et Paul Rauzy, administrateurs sortants.

En cours d'exercice, la société a pris des participations dans la Société d'études pour la culture du coton en Indochine\*, la Compagnie indochinoise de navigation, et la Société d'études pour les industries métallurgiques en Indochine. Elle a également acquis un lot important d'actions de la Société du Grand Moulin de Longchamp.

Bien qu'elle ait, l'an dernier, réalisé sa participation dans la Société des Rizeries d'Extrême-Orient\*, la société conserve toujours de gros intérêts dans cette affaire dont elle est le meilleur client, et lui apporte tout son concours à sa réorganisation.

---

Nouvelles usines à Haïphong  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 novembre 1924)

[...] L'échec d'une des entreprises de l'ancienne maison Rauzy et Ville, sa scierie de Haly, est aussitôt masqué par l'ouverture d'une usine, provisoirement installée dans les locaux de la défunte scierie, mais dont les bâtiments neufs s'élèvent à côté, l'usine de la Société des tuyaux agglomérés centrifugés [Stacindo]. [...]

---

*Annuaire Desfossés* 1925, p. 1258 :  
Société commerciale française de l'Indochine  
Conseil d'administration : MM. E. Ville, Ch. Michel, P. Rauzy, E. Worms.

PROVINCE DE SOAI-RIENG  
Chef-lieu : Soai-riêng  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, pp. I-108)

Européens non fonctionnaires.  
M. GODARD, représentant de la maison Rauzy et Ville, Soairieng.

---

*Annuaire industriel*, 1925.  
INDO-CHINE (Soc. commerciale F<sup>se</sup> de l'), 9, r. Tronchet, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Cent. 03-87 et 576 inter. Ad. t. Rozevil-Paris. Codes : A. B. C. 5<sup>e</sup> éd. et tous codes usuels. Soc. an. au cap. de 1.000.000 de fr. Cons. d'adm. : Prés. : M. le comte [Adrien] de Germiny

[1826-1922] ; adm. délégués : MM. Paul Rauzy et Paul Ville ; Adm. : MM. Ch. Michel [Banque A. Worms. Voir Qui êtes-vous ? 1924-Indochine] et Ed. Worms [Rauzy, Ville et Édouard Worms se retrouvent dans les Grds Travaux en béton armé (GTBA-Tricon)]. — Maisons à Marseille, 3, rue Armény. T. 69-58 et 68 inter. Ad. t. Ronzevil-Marseille ; Saïgon, Ad. t. Rauzy-Saïgon ; Haiphong, Ad. t. Rauzy-Haiphong.

Commerce général avec l'Indo-Chine : importation, exportation, consignation, commission, transit. (2-39354).

---

#### ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS (*Annuaire industriel*, 1925)

Michel (Charles), 11 bis, bd Jules-Sandeau, Paris, 16<sup>e</sup>. — [Repr. du banquier Ed.-Raphaël Worms.] Administrateur délégué de la Société franco-roumaine des ciments de Morcin [Cimentul] ; des Phosphates tunisiens ; de la Société des grands travaux en béton armé [GTBA (Tricon)] ; de l'Émaillerie de Creil et de la Sarre [Émailleries réunies et forges de Creil et de Sarre] ; de la Société commerciale [frse] de l'Indo-Chine ; des Mines de zinc du Lorbeus [Tunisie].

---

#### Caisse d'épargne de Saïgon (*L'Écho annamite*, 4 juin 1925)

MM. Lanoote, Scotto et Nguyen tan Van, membres du conseil municipal de Saïgon, sont nommés, pour une période de trois ans, membres du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saïgon.

---

#### Saïgon Le grand scandale de la commission municipale L'aménagement de Khanh-hoi (*L'Écho annamite*, 15 juin 1925)

*De la Libre Cochinchine.*

[...] En 1923. M. [Émilien] Bertrand, directeur de la maison Rauzy et Ville [Comm. frse de l'IC, Rizeries d'Extrême-Or.], [...] comprenant tout le parti qu'on pourrait tirer, à brève échéance d'un lot de terrains contenant 78 ha. 58 ares situé au cœur de Khanh-Hoi entre les immeubles bordant l'arroyo Chinois et ceux que traverse le canal de Dérivation, [...] M. Bertrand fit aux héritiers d'Aldin des offres qui durent leur paraître avantageuses, et ils se décidèrent à lui céder, pour deux millions de francs, leur propriété L'acte de vente fut signé le 30 juin. LA VEILLE avait été signé l'acte constitutif de la Société immobilière du port de commerce au capital de 2.500.000 fr., ce qui permit à M. Bertrand de figurer à l'acte de vente comme représentant cette société qui n'est autre que la maison Rauzy et Ville ainsi qu'on peut en juger par le choix du siège social : 15, quai de Belgique, et par la liste des huit souscripteurs des dix mille actions de 250 francs qui représentent le capital.

---



Société commerciale française de l'Indochine.  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
24 juillet 1925)

Dividende 100 francs par action (égal à celui des trois exercices précédents).  
Les comptes de l'exercice 1924 font apparaître un bénéfice net de 1.610.560 francs  
(contre 1.664.487 francs en 1924). Compte tenu du report antérieur, le solde  
disponible ressort à 2.437.765 francs contre 2.287.654 francs précédemment).

---

Commerciale Française de l'Indochine (Société).  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
7 août 1925)

Émission à 575 fr. de 10.000 actions de 100 fr. réservées titre pour titre aux  
actionnaires actuels.

---

Commerciale [Française] de l'Indochine  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
21 août 1925)

Le capital est porté de 1 à 2 millions. Comme beaucoup plus importante apparaît la  
relativité des derniers bénéfices nets de 1.610.615 fr. et le disponible de 2.437.766 fr. Il  
y aura, à l'avenir 20.000 titres à rémunérer, mais, même si le dividende était réduit de  
100 à 75 fr., l'actionnaire ancien, qui aura souscrit une nouvelle action à 575 fr.,  
recevra 150 fr. au total.

---

#### Nécrologie (*L'Écho annamite*, 30 septembre 1925)

Madame et monsieur Bui the Xuong, doc phu su, officier de la Légion d'honneur ;  
[Madame et monsieur Bui the Kham, ancien conseiller colonial](#) ;  
Madame et monsieur Bui the Thuong, ancien huissier, et leur enfant ;  
Madame et monsieur Bui the Thuong, colon à Phung-hiep (Cantho) ;  
Madame Veuve Pham tan Duc et ses enfants ;  
Monsieur Dong ngoc Vinh ;  
Madame et monsieur Đông ngoc Khai et leurs enfants :  
Monsieur Đông ngoc Diêu, médecin auxiliaire à Càntho ;  
Madame et monsieur Lâm quang Tru, ingénieur agricole, colon à Huyên-thanh  
(Travinh), et leur enfant ;  
Madame et monsieur Lâm quang Vinh, riziculteur à Huyên-thanh (Travinh) ;  
Madame et monsieur Trân huu Hanh et leurs enfants ;  
Madame et monsieur Nguyễn van Thiêu et leur enfant:  
Madame Veuve Trân van Lai, propriétaire à Phuoc-tuy (Baria), et ses enfants;  
Madame Veuve Nguyễn van Lan, propriétaire à Phuoc-tho (Baria), et ses enfants;  
Madame Veuve Trân van Thiêt, propriétaire à Long diên (Baria);  
Madame et monsieur Bui Quang Triêm, propriétaire à Long-Diên (Baria), et leurs  
enfants ;

Madame et monsieur Bui Quang Chièu, entrepreneur à Dalat ;  
Madame Veuve Bui Ngoc Chên et ses enfants ;  
Madame et monsieur Bui ngoc An, télégraphiste principal en retraite ;  
Monsieur Nguyen van Moi, secrétaire à l'Inspection de Biênhoà ;  
La famille Nguyen cuu Truong, propriétaire à Tâu thanh dong (Cantho) ;  
La famille Lam quan Tuoug, huyên honoraire à Travinh ;  
La famille Tran nhu Cang, huyên honoraire, Chef du canton de Dinh-bao [Cantho) ;  
La famille Trân tân Thanh, conseiller de province, propriétaire à Truong-thanh (Cantho)

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

M<sup>me</sup> Veuve Búi-Thanh-Liêm,  
née NGUYEN-THI-DIEN

leur mère, belle-mère et grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et aillée, décédée le 28 septembre 1925, dans sa 82<sup>e</sup> année.

Les obsèques auront lieu le 2 octobre à 6 heures du matin, à Longdiên (Baria).

Nous adressons à la famille de la défunte nos sincères condoléances.

---

Société commerciale française de l'Indochine  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
16 octobre 1925)

Assemblée tenue le 26 août. Dividende voté : 100 francs par action (égal au précédent), payable à partir du 15 septembre, sous déduction des impôts.

L'exercice 1924 s'est soldé par un bénéfice net de 1.610.560 fr. 51 (contre 1.604.487 fr. en 1923). Report compris, le total disponible atteignait 2.437.765 fr. 54 (contre 2.287.654 francs l'an dernier).

Le paiement du dividende absorbera 1 million, montant égal à celui du capital social.

---

Société commerciale française de l'Indochine  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
30 octobre 1925)

La société a procédé à la répartition des actions souscrites à titre réductible conformément au barème ci-après :

Les souscripteurs à titre réductible, propriétaire d'une à quinze actions anciennes, reçoivent chacun une action nouvelle. Les souscripteurs propriétaires de plus de quinze actions anciennes reçoivent le nombre d'actions nouvelles correspondant à 9 1/2 % du nombre d'actions anciennes possédées, sans qu'en aucun cas l'attribution puisse dépasser le nombre d'actions souscrites, la fraction au-dessous d'un demi pour cent négligée et la fraction égale ou supérieure à un demi pour cent étant comptée pour un.

---

Commerciale Française de l'Indochine  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 septembre 1926)

Réunis le 14 septembre en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1925, dont le bénéfice net s'élève à 1.966.436 fr. Le dividende a

été fixé à 60 fr. brut, et s'applique aux actions tant anciennes que nouvelles. Paiement à partir d'aujourd'hui. Il est reporté à nouveau 926.682 fr.

Le rapport souligne les difficultés que la société a rencontrées au cours de l'exercice par suite de l'instabilité des affaires et des fluctuations des changes. Prudemment, le conseil a préféré renoncer à certaines opérations dont les risques paraissaient disproportionnés aux profits à attendre. Les résultats présentés sont néanmoins en notable augmentation sur ceux des précédents exercices.

---

Chambre de commerce de Saïgon  
Élections du 26 octobre  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1926)

.....  
12 candidats ont. obtenu la majorité des voix, mais 10 seulement ont pu être proclamés élus.

Ce sont MM. ... Meyrignac, directeur de la Commerciale Française de l'Indochine (125) ; Martini, directeur de la Compagnie de commerce et de navigation (124) ; Orsini, administrateur délégué de la Société des Affréteurs indochinois (123).

Ces trois derniers, ainsi que MM. Espérikette et Genis, n'étaient pas membres sortants.

---

[Cercle sportif saïgonnais](#)  
Séance du comité du 28 décembre 1926  
(*Saïgon Sportif*, 31 décembre 1926)

Admissions  
À titre de membres actifs :  
Bonnell Pierre, Société commerciale française de l'Indochine, présenté par MM. Hoche et Jacquenod.

---

*Annuaire Desfossés* 1927, p. 1042 :  
Société commerciale française de l'Indochine  
Conseil d'administration : inchangé.

---

[Cercle sportif saïgonnais](#)  
Séance du comité du mardi 15 février 1927  
(*Saïgon Sportif*, 18 février 1927)

Admissions : sont admis membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

À titre de membres actifs :  
Jolly Jean, Société commerciale française d'Indochine, présenté par MM. A. Scotto et Desprez.

---

COCHINCHINE  
NÉCROLOGIE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1927)

M. Roger Roché, employé à la maison Rauzy et Ville, fils du directeur de la Société immobilière [de l'Indochine], s'est tué en auto sur la route de Phantiêt à Dalat. Sa sœur, Mlle Arlette Roché, qui l'accompagnait, put être dégagée par M. Alinot, conseiller colonial ; elle est à peu près indemne.

---

Hors cote et valeurs nouvelles  
(*Le Journal des finances*, 24 juin 1927)

Le bénéfice net de la Commerciale Française de l'Indochine pour 1926 ressort à 2 millions 1.422 francs, contre 1.966.437 francs en 1925 Le conseil proposera à la prochaine assemblée de maintenir le dividende à 60 francs par action.

---

1927 (juin) : participation dans l'[UNION FINANCIÈRE FRANCO-INDOCHINOISE](#)

---

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

Reviennent en France : M. Meyrignac, directeur de la Société commerciale française de l'Indochine.

---

COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 octobre 1927)

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé précédemment, les actionnaires de la Société commerciale française de l'Indochine se sont réunis le 2 septembre dernier et ont approuvé les comptes de l'exercice 1926. Le bénéfice net, un peu supérieur à celui de l'exercice précédent, est de 2.001.422 fr. au lieu de 1.911.313 fr. Avec le report à nouveau, le solde disponible atteint 2.928.104 fr. contre 2.935.397 fr. précédemment.

Le dividende total s'élève au même chiffre que l'an dernier, soit 60 fr. brut par action payables sous déduction des impôts depuis le 15 septembre.

Les sommes disponibles ont donné lieu à la répartition suivante, que nous juxtaposons à la précédente :

	1925	1926
Réserve légale	100.000 00	—
5 % aux actions	100.000 00	100.000 00
15 % au conseil	291.197 07	300.213 33

15 % au personnel	217.517 54	240.181 33
Réserve supplémentaire	200.000 00	250.000 00
Dividende supplémentaire	1.100.000 00	1.100.000 00
Report à nouveau	926.682 63	937.710 23
	<u>2.935.397 22</u>	<u>2.928.104 89</u>

Le rapport du conseil d'administration signale que la récolte ayant été bonne, la campagne des riz de Cochinchine s'est, en général, déroulée de façon normale et a donné les résultats habituels. Si les transactions avec la France ont été gênées par les mouvements désordonnés du change, les affaires sur l'Extrême-Orient ont, par contre, été quelque peu facilitées par les événements de Chine qui ont fourni aux maisons européennes de nouveaux éléments d'activité.

Les affaires de la Société en produits d'exportation de l'Indochine autres que le riz et ses dérivés continuent à se développer graduellement, grâce à l'appui que son agence au Cambodge a porté au siège de Saïgon.

Les représentations de compagnies d'assurances et de navigation ont fonctionné régulièrement.

Les accords avec les Rizeries indochinoises pour la représentation de la Société Commerciale au Tonkin et en France ont joué sans le moindre incident. Les Rizeries indochinoises annoncent la distribution d'un dividende de 10 % sur leur capital doublé.

Les Rizeries d'Extrême-Orient, auxquelles la Société Commerciale continue à apporter son concours en collaboration avec la Banque [de l'Indochine], ont obtenu en 1926 des résultats bénéficiaires sensiblement égaux à ceux de l'exercice antérieur.

La Société des Grands Moulins de Longchamp [à Marseille], qui vient de transformer sa raison sociale en Moulins et entrepôts coloniaux, a distribué pour 1926 un dividende de 50 fr., égal aux précédents.

Au 31 décembre, les bilans se comparent ainsi :

	1925	1926
ACTIF		
Fonds de commerce (après amortissement)	1 00	1 00
Immeuble Saïgon (après amortissement )	1 00	1 00
Matériel et mobilier (après amortissement)	25.123 84	1
Banques, caisses et effets à court terme	9.976 939 36	11.214.551 03
Créances litigieuses	1.982.463 30	—
Portefeuille-titres	3.188.300 00	4.968.805 65
Marchandises	2.244.225 60	7.273.759 83
Avances sur marchandises à livrer	2.320.307 28	3.209.842 87
Débiteurs	22.284.727 85	16.447.792 63
Dépôts et cautionnements	60.600 00	25.500 00
Redevances fiscales	85.103 96	97.130 83
Comptes d'ordre divers	2.154.527 44	129.033 15
	<u>51.676.459 93</u>	<u>43.366.458 40</u>
PASSIF		

Capital	2.000.000 00	2.000.000 00
Réserve légale	100.000 00	200.000 00
Réserve supplémentaire	7.600.000 00	7.800.000 00
Créditeurs	17.894.134 72	14.417.428 12
Provisions pour créances litigieuses	1.982.463 39	—
Compte de change	15 612.997 92	15.858.015 19
Comptes d'ordre divers	3.526.343 93	162.910 30
Report précédent	994.083 34	926.682 63
Bénéfice de l'exercice	1.968.436 72	2 001.422 21,
	<u>51.676.459 98</u>	<u>43.366.458 49</u>

À l'actif : le poste marchandises est en augmentation de 5 millions à 7.273.759 fr. Au passif, la réserve légale est portée à son plein.

Les disponibilités atteignent 27.662.313 fr. en face de seulement 14.417.428 d'exigibilités.

Il est intéressant de rapprocher le chiffre de ce fonds de roulement de près de 13 millions de celui du capital de 2 millions. Les réserves atteignent 23.858.015 fr.

#### SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1928)

Nous avons noté encore parmi les vieux Saïgonnais que le *Sphinx* nous ramène, M. Meyrignac, directeur de la Société Rauzy et Ville, très sympathiquement connu au marché au riz.

#### COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1928)

M. Soltis, âgé de 23 ans, employé à la Société commerciale française d'Indochine, est mort de congestion en se baignant à la Cascade.

.....

Sont revenus en France : M. Derré<sup>9</sup>, de la maison Rauzy et Ville.

#### SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1928)

M. Scotto, président des Employés de commerce, a failli être victime d'une collision d'automobiles. — M. Scotto, de la maison Rauzy et Ville, président de l'Association des employés de commerce, faisait dimanche matin, à 9 heures 30, en automobile, une petite promenade en compagnie de sa femme et de ses enfants.

Débouchant en trombe de la rue Lefebvre, une Delage, marchant à vive allure vint prendre en échappe la Berliet de M. Scotto, qui traversait la rue Pellerin et c'est un vrai

<sup>9</sup> Marcel Derré : successeur d'Eugène Ville à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

miracle s'il n'y eut aucun grave accident de personne. M<sup>me</sup> Scotto fut blessée à la lèvre supérieure et un des enfants eut une légère égratignure. Les dégâts sont purement matériels.

Coïncidence bizarre, le conducteur de la Delage n'était autre que le secrétaire du shipping travaillant dans la même maison.

---

PHNOM PENH  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juillet 1928)

Un entrepôt de kapok anéanti par un incendie, 50.000 piastres de dégâts. — Dans la nuit du 17 au 18 juillet, un peu après minuit, un incendie s'est déclaré dans les magasins de la Société commerciale française situés en face la prison centrale, anéantissant le vaste immeuble qui abritait une quantité considérable de kapok.

Ou suppose que le feu aurait été provoqué par un court-circuit qui aurait pu enflammer les poussières de kapok pendant la manipulation. Ce soir-là, en effet, le personnel de la Société avait travaillé jusqu'à minuit sous la surveillance du directeur, M. Paul. Ce dernier avait quitté l'entrepôt à minuit et était à peine rentré chez lui qu'un gardien venait le prévenir que le feu s'était déclaré dans les magasins.

Les pompiers, alertés, furent promptement sur les lieux du sinistre, dirigés par M. Gajan et le personnel européen de la voirie. Mais malgré tous leurs efforts et des tonnes d'eau, ils ne purent que préserver les compartiments voisins.

Les dégâts purement matériels s'élèvent à cinquante mille piastres et sont couverts intégralement par une assurance.

---

COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 15 septembre 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, faisant ressortir un produit net de 2 millions 089.514 fr., non compris le report antérieur de 937.710 fr. Elle a fixé le dividende à 60 fr. comme l'an dernier, payable à partir du 15 septembre. MM. Eugène Ville et Édouard Worms, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Cambodge  
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1928)

Dans la nuit du 17 au 18 juillet, un incendie a détruit pour 50.000 piastres de kapok dans les magasins de la Société commerciale française de l'Indochine.

---

CHRONIQUE FINANCIÈRE  
Société commerciale française de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 novembre 1928)

Paris, le 26 septembre 1928.

La Société commerciale française de l'Indochine vient de tenir son assemblée générale ordinaire. Cette entreprise a aujourd'hui vingt ans d'existence et c'est une des affaires les mieux gérées de la colonie. M Eugène Ville l'administre avec une habileté remarquable et les bénéfices dépassent le capital.

Malheureusement, le discours qu'a prononcé le président, M. [Charles] Michel, devant les actionnaires est le plus terne qu'on puisse imaginer. Le voici *in extenso*, car dans son genre, c'est un modèle et il nous paraît impossible de faire mieux pour ne rien dire aux actionnaires d'une société :

« Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à vos statuts, pour vous rendre compte des opérations et des résultats du vingtième exercice social, qui s'est terminé le 31 décembre 1927.

L'exportation des paddys, riz et dérivés de Cochinchine s'est élevée en 1927 à 1 467.000 tonnes. Cette bonne récolte nous a donc fourni de sérieux éléments d'activité et nos ventes de riz bruts, riz usinés, sous-produits et issues sur tous les marchés mondiaux de consommation, accessibles au commerce européen, nous ont procuré les résultats habituels.

Nos affaires en produits d'exportation d'Indochine, autres que le riz, ont été rendues assez difficiles par des causes diverses mais toutes de caractère momentané, telles que mauvaises récoltes, vives fluctuations de prix. etc. Cependant, la diversité même des produits dont nous nous occupons a permis à cette branche de donner dans l'ensemble un rendement très satisfaisant.

Notre portefeuille de représentation d'assurance et de consignation maritime fait toujours l'objet des soins attentifs que mérite la confiance qui nous est témoignée par les importantes compagnies que nous représentons.

Nos affaires à destination de l'Europe ont été facilitées par notre entente avec les Rizeries indochinoises, qui ont déployé, pour les développer, la plus grande activité. Cette société annonce la distribution d'un dividende de 12 1/2 % contre 10 % l'an dernier.

La concurrence la plus âpre sévit toujours entre les nombreuses rizeries de Cochinchine et, de ce fait, les Rizeries d'Extrême-Orient, auxquelles nous continuons notre concours en collaboration avec la Banque de l'Indochine, n'ont pas obtenu, en 1928, les résultats que devrait logiquement leur procurer la puissance de leurs installations industrielles.

Les Moulins et entrepôts coloniaux, qui ont payé pour 1927 un dividende égal aux précédents, ont porté leur capital fin 1927, début 1928, à 1.000.000 de francs, dont partie sous forme d'apports et partie par une émission en numéraire. Nous avons usé de nos droits de souscription.

Le bilan dont nous allons vous donner lecture accuse un bénéfice de 2.089.514 fr. 33. Notre personnel de tout rang qui, sous un climat pénible, a obtenu ce résultat par son intelligente et inlassable activité, mérite que nous lui rendions devant vous f hommage qui lui est dû. »

Tous les clichés ordinaires se retrouvent dans ce texte étonnant : « de sérieux éléments d'activité, les résultats habituels, un rendement très satisfaisant, les soins attentifs, etc. » On ne saurait se moquer plus joliment des braves bougres d'actionnaires. Aucun d'eux, d'ailleurs, n'a demandé d'explications ; il y a des gens qui ne sont pas curieux<sup>10</sup>.

Au reste, la situation de l'entreprise est excellente. Pour un capital de 2 millions, on a un bilan dépassant 45 millions, une réserve supplémentaire de 8.050.000 francs (400 fr.

---

<sup>10</sup> N.D.L.R. — Si, par hasard, l'un d'eux éprouvait quelque curiosité quant à la concurrence entre rizeries, il pourrait lire, page 3, notre article sur « les petites industries en Cochinchine ».



par action de 100 fr.), le disponible dépasse 9 millions et le portefeuille titres 5 millions, le report est de 948.000 francs.

L'action vaut 1.250 fr. environ ; ce cours, qui capitalise l'affaire à 25 millions, n'a rien d'exagéré et une liquidation de la société donnerait beaucoup plus.

Ajoutons que le fonds de commerce et l'immeuble de Saïgon figurent au bilan chacun pour 1 fr. Les quatre administrateurs se sont partagé 300.000 fr., le personnel a touché 240.000 fr. de gratifications.

.....  
Le dividende [des Rizeries indochinoises] absorbe 65 % du produit de l'exercice (y compris le report de 1926) alors que pour la Commerciale française, le dividende ne représente que 41 % du produit net de 1927, quoique le dividende soit de 60 % contre 12,5 % aux Rizeries.

Ces deux chiffres suffisent à montrer la situation respective des deux sociétés. Aussi conseillons-nous franchement la Commerciale française ; dirigée par un homme comme M. Eugène Ville, elle ne peut que s'affermir et s'étendre.

### SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1928)

Une distinction méritée. — Nous apprenons avec une réelle joie qu'une de nos vieux amis, Scotto, conseiller municipal et fondé de pouvoirs de la maison Rauzy et Ville, vient de recevoir la médaille militaire. C'est pour lui une trop tardive récompense de brillants états de service pendant la guerre.

Il fut partie prenante de la tragédie qui se déroula autour de Verdun et blessé le 8 juin 1916 au réduit d'Avocourt.

Nous applaudissons de tout cœur à cette distinction.

.....  
*Annuaire Desfossés* 1929, p. 1109 :  
Société commerciale française de l'Indochine  
Conseil d'administration : MM. E. Ville, Ch. Michel, P. Rauzy, E. Worms, R. Couturiaux, M. Derré.

.....  
Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1929, 249-253)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Paul (Eugène)	Dir. Soc. commerciale frse de l'IC	Phnôm-Penh

Potins  
Autour de l'écharpe tricolore  
[Élections municipales à Saïgon]  
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1929)

On raconte que...

[...] Très embêté pour parvenir à réunir sur sa liste le nombre de candidats nécessaires, H. C. de la C. [Lachevrotière] a dû s'adresser à des gens, comme M. Scotto [chef comptable de la Sté commerciale frse de l'IC], dont personne ne veut plus...

que, se rendant compte des « difficultés » qu'il aurait à surmonter, le même chef de liste, aurait songé à se retirer, ce qu'il ne fit pas, par crainte du ridicule. [...]

---

Les élections municipales de Saïgon  
Scrutin du 5 mai 1929  
La liste Lachevrotière  
(*L'Écho annamite*, 19 avril 1929)

La liste Lachevrotière, pour les élections municipales de Saïgon du 5 mai prochain, est enfin formée.

En voici la composition :

Auguste Scotto, employé de commerce, ancien conseiller municipal.

---

Société commerciale française de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 juin 1929)

Procédera du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet à l'émission de 20.000 actions nouvelles de 100 fr., émission à 565 fr. réservée aux anciens actionnaires ; à libérer d'un quart, soit 141 fr. 25.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des finances*, 23 juin 1929)

La Société commerciale française de l'Indochine, fondée en 1908, au très modeste capital de 500.000 fr., vit, depuis de longues années, sous le signe de la prospérité. Déjà, en 1925, nous relevions la belle situation de cette société qui, grâce à la prudence avec laquelle elle a toujours été conduite, a, peu à peu, gagné ses galons. De 1914 à 1924, son capital étant alors de 1 million, elle a distribué des dividendes qui, par étapes, sont passés de 15 à 100 fr. En 1925, le capital est doublé et porté à 2 millions ; le dividende est ramené à 60 fr., mais comme les actions nouvelles ont été émises à 575 fr. — une pour une —, les anciens actionnaires n'ont pas à se plaindre. Jusqu'à l'exercice 1927 inclus, le dividende reste uniformément fixé à ce chiffre de 60 fr., malgré les difficultés commerciales et monétaires que connaissent dans l'intervalle la métropole et la colonie ; pour l'exercice 1928, dont les comptes seront soumis à l'assemblée -lu 25 juin, la répartition sera relevée à 65 fr. Le bilan accuse un bénéfice net de 2.252.005 fr. contre 2.089.514 fr. pour 1927, et 2.001.422 fr. pour 1926. Le solde disponible atteint 3.201.249 fr., contre 3.027.224 fr. En revanche, il est vrai, le conseil usant du pouvoir — dont il dispose depuis 1920 — de porter le capital jusqu'à 5 millions, procède en ce moment à l'émission, au prix de 565 fr. — soit avec une prime de 465 fr. — de 20.000 actions nouvelles. Le fonds social se trouvera ainsi porté, nominalement, à 4 millions.

L'opération en cours va faire rentrer une somme brute d'un peu plus de 11 millions dans les caisses sociales. Cet important apport a pour but de permettre à la Commerciale Française de l'Indochine de mettre son fonds de roulement, « en

harmonie avec l'importance des affaires qu'elle traite ». On peut donc espérer que les nouvelles disponibilités seront rapidement productives, et que la rémunération des actions nouvelles, créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier restera sans effets ou n'aura que des effets atténués et provisoires sur la stabilité du dividende.

La Commerciale Française de l'Indochine a pour objet le commerce et l'exploitation de tous produits d'Indochine ; le siège d'exploitation, qui est également le siège social, est à Saïgon ; il se complète d'une agence au Cambodge. La société semble « travailler » surtout le riz, ce qui exige, du reste, une grande habileté ; elle a la représentation de l'Est-Asiatique Danois, de l'Est-Asiatique Suédois, de l'Armement Wilhelmsen, ainsi que de Compagnies d'assurances françaises et anglaises.

Elle détient des participations dans diverses entreprises : le Grand Moulin de Longchamp, les Rizeries Indochinoises, le Crédit foncier de l'Indochine, etc.

Voici comment peut se condenser le bilan au 31 décembre 1925, comparé au précédent :

	1927	1928
<b>ACTIF</b>		
Immobilisations	88.349 49	74.300 32
Disponible	9.272.681 99	13.217.266 69
Réalisable	84.685.883 71	42.302.084 08
Compte d'ordre	1.191.721 94	128.655 65
	<u>45.238.637 13</u>	<u>55.722.206 74</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital	2.000.000 00	2.000.000 00
Réserves	8.250.000 00	8.500.000 00
Créditeurs	15.349.853 19	25.155.266 00
Compte d'ordre	16.611.559 38	16.805.691 54
Bénéf. (ex-coupon. rep.)	3.027.224 56	3.201.249 20
	<u>45.238.637 13</u>	<u>55.722.206 74</u>

Les immobilisations sont, pour autant dire, complètement amorties ; l'actif disponible, en forte augmentation de 1927 à 1928, est constitué par les avoirs en caisse et banques et les effets à court terme ; les principaux postes de l'actif réalisable sont, en dehors du portefeuille-titres — environ 6 millions —, les marchandises et avances sur marchandises à livrer, d'une part, et les débiteurs, d'autre part. Mais tandis qu'en 1927, les marchandises et avances sur marchandises atteignaient 14 millions 1/2, et les débiteurs également 14 millions 1/2, pour 1928, les premières reviennent à 8 millions, tandis que les seconds sautent à tout près de 28 millions.

La contre-partie de ce gonflement se retrouve dans l'augmentation des créditeurs divers ; le jeu inverse de ces comptes explique, parallèlement à l'extension des opérations sociales, l'utilité de l'appel de nouvelles ressources. À noter que le compte d'ordre du passif est formé, à concurrence de 10 millions, par un « compte de change » qui est une sorte de réserve régulatrice des variations de la piastre.

La Commerciale Française de l'Indochine, qui possède une grande expérience, qui est solidement installée dans la colonie, paraît appelée à accompagner le développement économique de cette dernière, développement qui, malgré des périodes de

ralentissement comme en connaissent tous les pays, est destiné à se poursuivre ; les actionnaires semblent donc avoir intérêt à utiliser leur droit de souscription. L'action ancienne cote 905 fr. coupon de dividende de 65 fr., habituellement payé en septembre, attaché. Avec une action ancienne, on peut souscrire une action nouvelle à 565 fr., ce qui établit le prix de revient moyen des deux titres à 730 fr. environ, et la valeur théorique du droit à 200 fr., alors qu'il ne se traite qu'à 164 fr. Mieux vaut donc l'utiliser que de le vendre, et l'achat même d'un droit n'apparaît pas sans intérêt.

---

COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1929)

L'assemblée ordinaire, réunie le 5 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 2.252.696 francs, permettant l'amortissement du poste matériel et mobilier, ramène à un franc ; l'attribution d'une somme de 250.000 francs à la réserve supplémentaire et la répartition d'un dividende de 69 francs brut (contre 60 francs l'an dernier) aux actions, payable à partir du 16 septembre courant. Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a régularisé l'augmentation du capital de 2 à 4 millions de francs.

---

La Chambre de commerce de Saïgon  
(*L'Écho annamite*, 21 novembre 1929)

Ainsi que nous l'avions annoncé, la chambre de commerce de Saïgon s'est réunie, en vue de renouveler son bureau, devenu inexistant du fait de la démission de son président, M. Darles, avec lequel se solidarisaient ses collègues MM. Lacaze, secrétaire, et Mérignac [*sic : Roger Meyrignac, dir. Soc. comm. frse*], trésorier.

---

COCHINCHINE  
(*La Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1930)

M. Moreau, employé de la maison Rauzy et Ville, a été gravement blessé dans une collision d'automobile.

M<sup>me</sup> Moreau et M<sup>me</sup> Thébous, qui l'accompagnaient, souffrent de contusions internes.

---

LES COLONIALES  
Commerciale française de l'Indochine  
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1930)

La Société commerciale française de l'Indochine a été constituée, en 1908, au modeste capital de 500.000 francs. Sur les 5.000 actions de 100 fr. qui représentaient le capital d'origine, 3.000 servaient à rémunérer les apports de la Société en nom collectif P. Rauzy et P. Ville, fondée elle-même en 1898, et qui s'était spécialisée dans le commerce d'exportation des céréales indochinoises et, principalement, du riz.

Le capital de la société a été modifié à trois reprises depuis 1908 : en 1915, il a été porté à 1 million, en 1925 à 2 millions, enfin, en 1929, à 4 millions. Il se trouve donc actuellement composé de 40-000 actions de 100 fr., ayant droit à la totalité des bénéfices après affectation de 15 % au conseil et 15 % (maximum) au personnel.

La Société commerciale française de l'Indochine a réalisé, pendant les années qui ont suivi la guerre, des bénéfices importants, d'un montant supérieur à celui de son capital. Mais, depuis 1925, date de l'élévation du fonds social à 2 millions, l'augmentation des bénéfices n'a pas été suffisante pour permettre le maintien du dividende au chiffre qu'il avait atteint en 1924 :

Exercices	Bénéf. nets	Dividendes totaux	Dividendes par act.
	(en 1.000 fr.)	(en fr.)	
1920	1-425	600	60
1921	1.760	1.000	100
1922	3.048	1.000	100
1923	1.604	1.000	100
1924	1.610	1.000	100
1925	1.966	1.200	60
1926	2.001	1.200	60
1927	2.089	1.200	60
1928	2.252	1.300	65
1929	2.404	(1)	(1)

(1) Non publié.

Les capitaux recueillis par la société en juin 1929 — soit 11 millions environ, les actions nouvelles ayant été émises à 565 fr. — n'ont pu, évidemment, être rendus pleinement productifs. Aussi ne doit-on pas s'étonner que les bénéfices de 1929 ne soient qu'en faible augmentation sur ceux de 1928.

On peut même penser — bien que cette situation doive avoir une répercussion sur le montant du dividende, qui n'a pas encore été fixé mais qui sera certainement fortement diminué — que ces résultats sont relativement satisfaisants, étant donné la crise qui sévit actuellement en Indochine et qui atteint particulièrement le marché des riz.

La stabilité relative de la productivité de l'affaire, alors que le commerce du riz est un des plus difficiles et des plus aléatoires, est-elle due à l'habileté exceptionnelle des dirigeants de la société, spécialisés depuis plus de 30 ans dans ce négoce ? Ou bien, faut-il l'attribuer aux profits que la société tire des participations prises dans certaines affaires indochinoises, et des nouvelles branches d'activité qu'elle a ajoutées à son exploitation principale au cours de ces dernières années ?

Il est peu probable que les participations aient eu une influence très heureuse sur les résultats. En effet, elles sont constituées, pour la plupart, par des prises d'intérêts dans des sociétés de rizeries. C'est ainsi qu'en 1918 la société s'était intéressée à deux importantes sociétés de rizeries : les Rizeries indochinoises et les Rizeries d'Extrême-Orient. Pendant les années 1918-22, ces sociétés obtinrent des résultats brillants et purent distribuer des dividendes copieux ; mais, en 1923, l'une et l'autre durent

supprimer leurs dividendes. Depuis, les Rizeries Indochinoises\* avaient pu reprendre la rémunération de leur capital, malgré l'augmentation de celui-ci ; mais, en 1929, elles se trouvent à nouveau contraintes de la suspendre.

Quant aux Rizeries d'Extrême-Orient\*, non seulement elles n'ont distribué aucun dividende, mais encore elles ont accusé en 1928 un déficit de 24 millions qui a pu, cette année, être ramené à 8 millions grâce aux réserves.

En 1922, époque à laquelle les Rizeries d'Extrême-Orient étaient encore prospères, la Commerciale Française de l'Indochine avait réalisé une grande partie de sa participation dans cette affaire : c'est même là l'origine du bénéfice exceptionnel réalisé cette année-là par la société. Mais il semble que, depuis, des rapports étroits aient subsisté entre les deux sociétés : lors de la réorganisation des Rizeries d'Extrême-Orient, effectuée l'an dernier avec le concours de la Banque de l'Indochine, la Commerciale Française de l'Indochine est entrée au conseil.

En fait, la société se trouve à la tête d'un groupe de rizeries indochinoises, dont elle possède des actions en portefeuille et avec lesquelles elle a passé des accords commerciaux. Elle se trouve beaucoup moins engagée que ces sociétés car elle n'a pas de stocks et pas d'installations industrielles à entretenir, à renouveler et à amortir : mais elle est amenée à leur consentir des avances importantes. Bien que, jusqu'ici, elle ait réussi habilement à « tirer ses marrons du feu », il y a là, évidemment, des risques assez considérables. Les perspectives du marché des riz n'étant pas brillantes, il faut donc bien faire quelques réserves de ce côté. On peut même se demander si la société ne sera pas amenée à effectuer une concentration analogue à celle qui vient d'être opérée par plusieurs entreprises concurrentes !

Cette concentration pourrait être assez complète, car, en dehors de ses participations « rizeries » et de son organisation commerciale propre (Saïgon, Haïphong, Pnom-Penh, Marseille, Le Havre), la compagnie possède des intérêts dans la Société des moulins et entrepôts coloniaux, qui exploite un moulin à Marseille et qui semble avoir obtenu, du moins jusqu'à ces dernières années, des résultats réguliers.

Enfin, il est très vraisemblable que la régularité des résultats obtenus par la Commerciale Française de l'Indochine provient en partie de l'appoint apporté par les représentations commerciales qu'elle s'est assurées : elle représente, en effet, depuis quelques années, en Extrême-Orient, l'Est-Asiatique Danois, l'Est-Asiatique Suédois, plusieurs compagnies d'assurances françaises et anglaises, et la Société d'armement Wilhelmsen. Il [y] a là certaines sources de bénéfices plus ou moins stables mais suffisantes pour compenser dans des proportions appréciables les risques inhérents au commerce des riz. Le dernier bilan de la Commerciale française de l'Indochine diffère profondément des précédents, non seulement parce que d'importants capitaux nouveaux ont été investis, mais surtout, par suite de la stabilisation de la piastre :

(en 1.000 fr.)	1927	1928	1929
ACTIF			
Immobilisations	88	74	3
Disponible	9.272	13.217	13.984
Réalisable	34.209	42.302	28.058
PASSIF			
Capital	2.000	2.000	4.000
Réserves	8.250	8.500	16.750

Compte de change	15.844	15.828	9.421
Créditeurs	15.349	25.155	8.312
Bénéfice	2.009	2.252	2.404

La comparaison de ces chiffres montre que la société a été gérée prudemment : les immobilisations sont complètement amorties ; grâce au jeu du compte de change, les événements qui ont récemment troublé la situation monétaire, de l'Indochine n'ont pas compromis l'équilibre financier de l'affaire ; les importantes-rentées de fonds ont permis de rétablir la trésorerie.

Certains risques subsistent cependant du fait de l'évolution récente, et imprévisible, il y a quelques mois encore, de la situation en Indochine : ils sont représentés par les 28 millions d'actif réalisable, qui comportent une vingtaine de millions de débiteurs. Toutefois, la diminution notable de ceux-ci, l'importance des réserves, permettent d'envisager d'avenir sans trop d'inquiétude. En capitalisant l'affaire à 23 millions, la Bourse tient un compte à peu près équitable du pour et du contre.

Il semble donc que le titre, puisse être conservé actuellement dans l'espoir d'une reprise qui ne pourra cependant librement se développer que quand les 20.000 actions nouvelles auront été assimilées aux anciennes.

---

Commerciale Française de l'Indochine  
(*Le Journal des finances*, 12 septembre 1930)

La Commerciale Française de l'Indochine se tient à 580, cours qui comprend un acompte de dividende de 30 francs net payable le 15 septembre ; à la prochaine assemblée, le conseil proposera de fixer la répartition à 40 francs, applicable aux actions nouvelles et anciennes. L'an dernier, il avait été distribué 65 francs, mais le capital a été doublé entre-temps.

---

Les délégués de la Cochinchine à l'Exposition coloniale de Paris  
[Vincennes 1931]  
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1930)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine du 8 décembre, MM. Lacaze Ernest, directeur de la Société marseillaise d'outre-mer, et Roger Meyrignac, président de l'Association des exportateurs français de riz à Saïgon, sont désignés comme délégués économiques à l'Exposition coloniale de Paris.

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 1133 :  
Société commerciale française de l'Indochine  
Conseil d'administration : MM. Ch. Michel, E. Ville, P. Rauzy, E. Worms, R. Couturiaux, M. Derré.

---

Un comité du maïs et de la pomme de terre vient d'être créé Paris  
(*Le Petit Parisien*, 9 mars 1931)

Sur l'invitation de M. G. Lefebvre, président de la commission des groupements agricoles de l'Office national du commerce extérieur, les représentants les plus qualifiés de la féculerie, de l'amidonnerie et de la maïserie, ainsi que des agriculteurs métropolitains et coloniaux, réunis au siège de la Société des agriculteurs de France, ont constitué un comité consultatif du maïs et de la pomme de terre. Il sera domicilié au siège de l'Association nationale d'expansion économique et son bureau est ainsi constitué :

.....  
L'assemblée a ensuite désigné comme membres du comité provisoire : ... Eugène Ville, représentant le syndicat des exportateurs français des riz et maïs de Saïgon...

---

#### COCHINCHINE

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 août 1931)*

Sont rentrés en France : ... Moreau et Gruel, de chez Rauzy et Ville ...

---

#### NOTRE CARNET FINANCIER

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juillet 1932)*

La Société commerciale française de l'Indochine a réalisé en 1931 un bénéfice de 999.670 francs contre 1.321.893 en 1930 ; le service du dividende va être repris.

---

*Annuaire Desfossés 1933, p. 1187 :*  
Société commerciale française de l'Indochine  
Conseil d'administration : inchangé.

---

#### COCHINCHINE

##### LA VIE ADMINISTRATIVE

La liste des assesseurs

*(Les Annales coloniales, 7 janvier 1933)*

La quatrième session de la Cour criminelle est ouverte. Voici la liste des assesseurs français dans laquelle seront tirés au sort le nom de ceux qui devront siéger :

MM. ... Scotto, chef de la comptabilité de la Société commerciale française de l'Indochine...

---

#### NOTRE CARNET FINANCIER

*(Revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1933)*

La Société commerciale française de l'Indochine a gagné 997.670 francs en 1931 et distribue un dividende de 40 fr. 20.

---



Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> juillet 1933)

La Commerciale Française de l'Indochine a gagné un million en 1932, soit 5.000 francs de plus qu'en 1931. Disponible et réalisable dépassent de près de 24 millions les engagements envers les tiers.

---

FÉLIX POTIN  
(*Le Figaro*, 10 août 1933)

L'assemblée a ... ratifié la nomination aux mêmes fonctions [d'adm.] de MM. ... Eugène Ville...

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 21 juillet 1934)

Nous croyons savoir que le conseil aurait l'intention de proposer le maintien du dividende à 20 fr. pour l'exercice 1933. Les comptes de cet exercice accusent un bénéfice net de 1.070.755 fr. (contre 1.002.901 fr.), portant le solde créditeur ayant répartition à 2.843.768 francs.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
Assemblée générale ordinaire du 22 octobre 1934  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 janvier 1935)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 1934

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, en conformité des statuts, pour entendre la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur le vingt-sixième exercice social, les approuver s'il y a lieu et statuer sur le projet de répartition des bénéfices que nous vous proposons.

En 1933, les récoltes ont fourni à notre activité un aliment satisfaisant. Il a été exporté de Saïgon 1.221.000 tonnes de riz et 176.000 tonnes de maïs, contre respectivement 1.191.000 tonnes et 137.000 tonnes précédente. Si les prix de vente des maïs ont été rémunérateurs pour les producteurs, il n'en a pas été de même malheureusement en ce qui concerne le riz, dont les cours se sont maintenus au plus bas. Nous avons dû nous contenter de ce fait de marges extrêmement réduites : certainement inférieures à celles qui devraient couvrir les risques de notre commerce et représenter la légitime rémunération de notre travail et des services que nous rendons pour l'écoulement des récoltes hors de la colonie.

Nos affaires en produits secondaires, nos représentations de compagnies d'assurance et de navigation ont fonctionné normalement et ont donné les résultats habituels.

Le bilan au 31 décembre 1933 se résume par les chiffres ci-après :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (en fr.)

ACTIF		
Fonds de commerce (après amortis.)		1 00
Immeuble Saïgon (après amortis.)		1 00
Matériel et Mobilier (après amortis.)		1.268 20
Disponible		8.387.416 05
Caisse, Dépôts à vue, réalisable		25.223.497 46
Portefeuille-titres :	7.940.805 20	
Marchandises :	8.268.124 40	
Débiteurs :	8.993.067 36	
Dépôt et cautionn. :	21.500 60	
Comptes d'ordre		87.979.90
Redevances fiscales :	93.534 40	
Comptes d'ordre div. :	4.445 50	
		<u>33.700.163 61</u>
PASSIF		
Capital		4.000.000 00
Réserves		16.900.00 00
Légale :	400.000.00	
Supplémentaire :	1500.000.00	
Envers les tiers		9.491.098.25
Créditeurs		
Compte d'ordre.		465.296 80
Compte d'ordre divers		
Profits & pertes		2.843.768.56
Report des ex. précédents :	1.773.012.61	
Bénéfice ex. 1933 :	1.070.755.95	
		<u>33.700.163 61</u>

Nous vous proposons la répartition suivante conforme à l'article 43 des statuts :

Bénéfice de l'exercice		1.070.755.95
Intérêt statutaire 5 % :	200.000 00	
Tan. du conseil :	160.613.28	

Particip. au per. :	106.521.37	
		467.134.75
		<u>603.621.20</u>
Report de l'exercice précédents		1.773.012.61
		2.376.633.81
Amortissement Matériel et Mobilier pour ramener le compte à 1 franc :	1.267.20	
Divi. sup. 5 % :	600.000.00	601.267.20
à reporter à nouveau		1.775.366.61

Si vous approuvez ce projet, les actions recevront un dividende total égal au précédent, de 20 %, soit 20 fr. brut par coupon. Le paiement pourra en être effectué aussitôt après la tenue de l'assemblée, suivant avis qui sera publié par les soins du conseil d'administration.

Le mandat de deux de vos administrateurs, MM. Eugène Ville et Édouard Worms, arrive à expiration cette année. Ces Messieurs sont rééligibles et ont l'honneur de se représenter à vos suffrages.

Dans le courant de l'exercice écoulé, notre société a été amené à conclure des ententes et des marchés avec diverses sociétés dans lesquelles certains de ses administrateurs ont des intérêts. Nous vous prions de donner acte à votre conseil de cette déclaration et de lui renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation prévus par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Vous aurez enfin à désigner avant de vous séparer vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1934.

Le conseil d'administration.

#### COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

Le « Temple Pier », de Londres, affrété par la Société commerciale française de l'Indochine, a transporté à Port-Vendres une pleine cargaison de maïs cochinchinois.

#### COCHINCHINE

##### SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1935)

Un grave accident d'automobile. — M<sup>me</sup> et M Scotto sont blessés [en] plein centre de la ville... Leur voiture, prise en écharpe par une auto, ayant capoté.

Lundi soir, 24 décembre un de nos collaborateurs, qui demeure non loin du fameux carrefour des rues de Verdun et Legrand-de-la-Liraye, le « carrefour aux cent accidents » comme on l'a baptisé, percevait vers 17 heures le bruit occasionne par un choc violent.

De suite, il pensa qu'il s'agissait d'un accident qui avait dû se produire au carrefour fatal.

Mais non. Il n'en était rien. Nous devons à la vérité de dire que depuis que la Région a daigné prendre en considération nos observations ainsi que celles de la presse locale, depuis qu'elle a fait arrondir les angles et augmenter la visibilité de ce carrefour, nul accident n'est survenu.

Notre collaborateur n'avait pourtant pas rêvé : où s'était produite la collision qu'il était sûr d'avoir entendu ? Il ne tarda pas à être fixé.

Un grave accident d'automobile avait eu lieu en effet à l'angle des rues Pierre-Flandin et Mayer. Lorsque notre reporter arriva sur place, il put remarquer une conduite intérieure Citroën N. C. B. 43, couchée sur le côté de l'accotement.

Comment cette voiture, pourtant lourde, avait-elle pu être renversée ? Le propriétaire de la voiture accidentée, la tête recouverte de bandages et les vêtements tâchés de sang revint sur les lieux, et notre collaborateur ne fut pas peu étonné en reconnaissant M. Scotto, de la maison Rauzy et Ville, lequel lui précisa dans quelles circonstances l'accident s'était produit.

M. Scotto, en compagnie de sa femme, sortait de chez lui pour se rendre en ville. Le chauffeur, toujours très prudent, marchait d'autant plus doucement qu'il pleuvait lorsque, passant devant le stade de la C. I. A. <sup>11</sup>, du côté de la rue Pierre-Flandin, il corna avant d'arriver à l'angle de la rue Mayer.

Le passage était libre. Il s'engagea, toujours à la même même allure modérée, lorsqu'il aperçut, venant sur sa gauche, lancée tel un bolide, une Delage blanche, portant le N. C. B. .79, appartenant à un nommé Châu-Tay, de Cholon.

Le Delage allait si vite que le chauffeur ne put même pas freiner.

La voiture de M. Scotto fut happée par l'arrière, juste à l'extrême limite du garde-boue arrière. Une fraction de seconde et l'accident était évité.

Mais la Delage allait si vite que, par la violence du choc, la Citroën fut traînée sur un ou deux mètres avant d'aller se renverser sur le talus qui se trouve en bordure du terrain de l'Étoile de Giadinh.

La Delage, malgré le choc qui devait ralentir sa vitesse, ne put s'arrêter que 20 ou 25 mètres plus loin.

Pendant ce temps, des Européens, alertés par le bruit, arrivaient sur les lieux pour porter secours à M<sup>me</sup> et M Scotto qui gisaient sans connaissance au fond de la voiture.

Ce n'est pas sans peine que l'on parvint à les dégager de leur position délicate.

Tous deux perdaient du sang en abondance, madame Scotto semblait être sérieusement atteinte à la tête.

M. Scotto également était blessé à la tête. Il revint rapidement à lui d'ailleurs. Un automobiliste conduisit à toute allure la blessée à l'hôpital Grall où lui furent prodigués les premiers soins que nécessitait son état.

M. Scotto, dont les blessures n'étaient heureusement que superficielles — il avait été blessé à la main et au cuir chevelu, ce qui provoqua une abondante hémorragie, après s'être fait panser — s'assura que sa femme recevait tous les soins nécessaires et revint sur les lieux l'accident. Entre-temps, le 3<sup>e</sup> arrondissement, prévenu, avait envoyé sur place un agent européen et plusieurs indigènes pour procéder aux constatations d'usage. M. le commissaire Costa vint en personne.

Et tandis que M. Scotto donnait tous les éclaircissements voulus aux enquêteurs qui ne purent que constater qu'il était parfaitement sur sa droite et que la Delage était venue heurter le garde-boue arrière faisant capoter sa voilure, des amis lui apportèrent des nouvelles le rassurant sur le sort de M<sup>me</sup> Scotto.

---

<sup>11</sup> Commission interclubs annamite.

Son épouse, qui perdait le sang en abondance, avait effectivement un trou dans la tête assez profond mais l'os n'était pas atteint. « Il n'y avait pas de quoi être inquiet », affirme le médecin.

Tandis que M. de Lachevrotière, qui demeurait non loin de là, emmenait dans sa voiture le rescapé, une demi-douzaine de coolies remettaient sur ses quatre roues la Citroën qui devait être conduite au garage. Une heure après, nul n'aurait pu deviner en passant rue Pierre-Flandin qu'un grave accident avait failli coûter la vie à deux personnes quelques instants plus tôt.

---

CONSEIL COLONIAL DE LA COCHINCHINE  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 mars 1935)

Le second tour du scrutin pour l'élection de cinq conseillers coloniaux français suppléants a eu lieu dimanche 17.

Les cinq candidats de la liste d'Union furent élus :

...

Scotto A[uguste][chef comptable de la Sté commerciale frse de l'IC], 587 voix

...

---

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 avril 1935)

L'accident d'auto de M. et M<sup>me</sup> Scotto. — Le Tribunal a vidé son délibéré dans cette affaire. Dans ses attendus, le juge attribue à Chau Trieu la responsabilité entière de l'accident, par suite de son imprudence et de l'inobservation des prescriptions du Code de la route. Chau Trieu est condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende. Son permis de conduire lui est en outre retiré pendant deux ans.

Statuant sur la demande de la partie civile, le Tribunal estime qu'il n'a pas les éléments suffisants pour apprécier complètement les dommages occasionnés à M. et M<sup>me</sup> Scotto et nomme trois experts médicaux. Cependant, il attribue à M. et à M<sup>me</sup> Scotto une indemnité provisoire de 1.000 p. et une autre de 20 p. à leur chauffeur.

---

Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, mai 1935, p. 639-644)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Desprez (Marcel)	35	Dir. Soc. commerciale française de l'IC	Phnôm-Penh
Ober (Jean)	30	Dir. Soc. commerciale française de l'IC	Phnôm-Penh

---

COCHINCHINE

SAÏGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1935)

L'épilogue de l'accident de M. Scotto. — Nos lecteurs ont certainement encore présent à la mémoire le grave accident d'automobile survenu pendant les fêtes de Noël, à l'angle des rues Pierre-Flandin et Meyer, au cours duquel M<sup>me</sup> et M. Scotto furent assez sérieusement blessés.

La Citroën de M. Scotto avait été prise en écharpe et renversée par une Delage que conduisait le chinois Chau Trieu, et qui roulait à une allure folle.

Le premier juge avait condamné le responsable de cet accident à un mois de prison, 100 francs d'amende et 1.000 p. de dommages et intérêts à titre provisionnel. Il avait, en outre, décidé de retirer le permis de conduire à Chau Trieu pendant une durée de deux années.

Cette affaire est venue hier matin devant la chambre des appels correctionnels.

Trois avocats ont plaidé assez longuement : M<sup>e</sup> Motais de Narbonne, M<sup>e</sup> Ferrand et M<sup>e</sup> Zevaco.

La Cour, présidée par M. le conseiller Brosius, a confirmé le jugement de première instance en accordant cependant, sur les instances de M<sup>e</sup> Ferrand, le bénéfice de la loi du sursis à Chau Trieu pour lui éviter d'être expulsé. Pour ce qui est du retrait du permis de conduire, la Cour a ramené également la peine à un an.

Enfin, pour les dommages et intérêts, tout en maintenant la somme de 1.000 piastres à titre provisionnel, le président a nommé, d'accord partie, des experts qui auront pour mission d'évaluer, d'une façon aussi précise que possible, le montant des dommages matériels et corporels subis par M<sup>me</sup> et M. Scotto.

M<sup>e</sup> Zevaco a été désigné pour la Cie d'assurances, M<sup>e</sup> Ferrand pour le chauffeur Chau et M<sup>e</sup> Motais de Narbonne enfin pour les époux Scotto.

---

COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 23 juin 1935)

L'exercice 1934 se solde par un bénéfice net de 1.097.181 fr, contre 1.070.755 fr. en 1933. Le dividende sera maintenu à 20 francs.

---

COCHINCHINE  

---

SAÏGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1935)

L'accident Scotto. — Nos lecteurs ont encore souvenance de ce grave accident d'auto au cours duquel M<sup>me</sup> et M. Scotto furent sérieusement blessés

Devant la correctionnelle, le chauffeur Chau Trieu fut condamné à un mois de prison 100 francs d'amende et 1.000 piastres de dommages et intérêts à titre provisionnel tandis qu'étaient nommés plusieurs experts pour estimer les réparations civiles à accorder à M. Scotto.

Le Tribunal déclarait en outre Chau Tai, propriétaire de la voiture tamponneuse, civilement responsable.

Ayant en mains le rapport des experts, le tribunal a entendu hier les avocats des deux parties pour fixer définitivement les réparations pécuniaires.

M<sup>e</sup> Motais de Narbonne, représentant les époux Scotto, a plaidé longuement.

Après avoir étudié le rapport des experts qui ont conclu à une infirmité de 50 %, le jeune avocat, se basant sur la solde et les primes allouées à M. Scotto, demande 400 piastres [sic] pour M<sup>me</sup> Scotto qui a reçu une blessure à la cuisisse, et 30.000 piastres pour M. Scotto, car [celui-ci gagne actuellement 700 piastres par mois comme fondé de pouvoirs et chef comptable de la maison Rauzy et Ville](#).

M<sup>es</sup> Zévacco et Ferrand, défenseurs de la partie adverse, estiment que la demande de la partie civile est exagérée, car l'infirmité actuelle de M. Scotto ne provient pas exclusivement de l'accident en question, mais en partie des blessures de guerre et des maladies que contracta depuis longtemps M. Scotto.

D'ailleurs, l'état de l'infirmité ne le gêne pas trop dans son travail, car il l'a repris depuis normalement.

Ils estiment que c'est illogique de profiter d'un accident pour faire fortune.

Ils déclarent accepter les 500 p. [sic] demandées par M<sup>me</sup> Scotto pour montrer la volonté de la partie civilement responsable d'être généreuse

Quant aux dégâts à la voiture de M. Scotto, ils proposent 400 piastres au lieu de 950 piastres réclamées par la partie civile.

Après avoir démontré l'extravagance de la demande civile, les défenseurs de Chau-Tai déclarent être disposés à payer à M. Scotto la somme de 1.500 piastres de dommages et intérêts.

En délibéré.

---

## COCHINCHINE

### SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1935)

M. Scotto touchera encore 21.000 p. comme dédommagement de son accident d'automobile. — Nous avons déjà parlé maintes fois de cet accident d'automobile dont furent victimes M<sup>me</sup> et M Scotto, à l'angle des rues Pierre-Flandin et Mayer. M. Scotto, qui avait été terriblement secoué à la suite du choc ressenti lors de l'accident, avait poursuivi devant les tribunaux le propriétaire de la Delage, responsable de l'accident, et son avocat, M<sup>e</sup> Motais de Narbonne, avait réclamé, lors de la dernière audience, la réparation préjudice subi.

M. Chevalier a rendu hier matin son jugement. Il a accordé à M. Scotto une somme de 560 p. pour la réparation de sa voiture, 500 p. à M<sup>me</sup> Scotto pour le préjudice esthétique. Répondant à la demande de dommages et intérêts présentée au nom de son client par M<sup>e</sup> Motais de Narbonne, le président du Tribunal, dans un jugement longuement motivé, a estimé qu'il convenait d'accorder à M. Scotto une somme de vingt mille piastres.

---

## Commerciale Française de l'Indochine

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1<sup>er</sup> février 1936)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934, faisant ressortir un bénéfice de 1 million 097.181 fr. contre 1.070.755 fr. ont été approuvés par l'assemblée qui s'est tenue le 16 décembre.

Comme prévu, le dividende a été maintenu à 20 fr. brut.

---

Conseillers du commerce extérieur  
COLONIES  
INDOCHINE  
(*Journal officiel de la république française*, 15 février 1936)

MM. Boy-Landry (Étienne), négociant à Saïgon.  
Colin (Georges), directeur d'exploitations agricoles à Christianville.  
Ville (Eugène), administrateur de sociétés à Saïgon.

---

*Annuaire Desfossés* 1937, p. 1334 :  
Société commerciale française de l'Indochine  
Conseil d'administration : MM. Ch. Michel, pdt ; E. Ville, Paul Rauzy, E. Worms, R. Couturieux, M. Derré.  
Commissaires aux comptes : D. Franck, L. Vigouroux.

---

Commerciale Française de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1937)

Les comptes de 1936 se soldant par un bénéfice net de 1.319.448 fr. contre 1.223.635 francs pour l'exercice précédent. Avec le report antérieur, le solde disponible atteint 3.015.152 francs contre 3.015.152 francs. Il sera proposé de maintenir le dividende à 20 francs

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> janvier 1938)

La récolte de riz en Cochinchine et au Cambodge a permis, en 1936, une exportation totale de 1.711.775 tonnes de riz et sous-produits, contre 1.718.013 tonnes en 1935 et 1.575.539 tonnes en 1934. Les sorties de maïs du Sud Indochinois sont ressorties à 302.978 tonnes, contre 306.123 tonnes en 1935.

Un gros effort a été fourni au point de vue du contrôle de la qualité avant embarquement, mais il paraît démontré que le principal effort doit porter sur les lieux de production.

Le bénéfice de l'exercice 1936 est ressorti à 1.319.446 fr. contre 1.223.635 francs pour 1935. Il permet de distribuer le même dividende de 20 %, ou 20 francs, qui absorbe 800.000 francs, et, compte tenu du report antérieur (1.898.994 francs), de reporter à nouveau 1.983 368 francs.

La situation financière est demeurée satisfaisante. La couverture des engagements envers les tiers, qui s'élève à 15.820.538 francs, est, en effet, assurée par 6 392.192 francs de disponibilités et 33.359.759 francs d'actif réalisable, dont 16.785.666 francs de débiteurs et 9.925.777 francs de marchandises.

---

Élections agricoles  
Scrutin du 15 juillet 1938  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 17 juillet 1938)



Électeurs inscrits : 675  
Électeurs votants. 414  
Bulletins nuls. 2  
Majorité absolue 207  
MM. Arborati 233 voix Elu  
Haasz 221 voix Elu

.....  
Scotto dernier avec 100 voix Ballotage

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 10 septembre 1938)

Les comptes de 1937 font apparaître un bénéfice net de 1.682.773 francs contre 1.319.448 francs en 1936. Le conseil proposera à la prochaine assemblée de porter le dividende de 20 à 30 francs par action.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juillet 1939)

L'exercice 1938 fait apparaître un bénéfice de 1.647.857 francs, légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (1.682.773 fr.). Avec le report antérieur, le solde disponible s'établit à 3 millions 631.225 francs, ce qui laisse supposer que la répartition sera maintenue à 30 francs par action.

Le disponible figure dans les écritures pour 11.504.985 francs contre 8 millions 750.761 francs fin 1937, le réalisable pour 40.416.677 francs contre 43.516.365 francs, diminution qui provient du poste marchandises, ramené de 8.700.311 à 4 millions 978.936 francs. Le passif envers les tiers est, à 300.000 francs près, inchangé : il se monte à 27.593.216 francs.

---

Conseil français des intérêts économiques et financiers du protectorat du Cambodge  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, septembre 1939)

CIRCONSCRIPTION DE PHNÔM-PENH  
A. — Section de Phnôm-Penh—Kandal (p. 1571-1584)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité
Desprez (Marcel-Paul)	38	Dir. Soc. commerciale française de l'Indochine
Ober (Jean)	34	Dir. Soc. commerciale française de l'Indochine

Saïgon  
Avis de décès  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1<sup>er</sup> octobre 1939)

M<sup>me</sup> Auguste Scotto ;  
M<sup>lle</sup> Simone Scotto ;  
M. Roger Scotto ;  
M<sup>me</sup> Vve Finance et ses enfants ;  
M<sup>me</sup> Berthe Scotto ;  
M. et M<sup>me</sup> Louis Scotto et leur enfant ;  
Le conseil d'administration et le personnel de la Société commerciale française de l'Indochine,  
ont la douleur de vous faire part du décès de  
M. Auguste SCOTTO,  
leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et collaborateur,  
survenu le 29 septembre à la clinique Saint-Paul  
Les obsèques auront lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre à 8h 15 matin.  
On se réunira à la clinique Saint-Paul.  
Le service religieux aura lieu à la cathédrale à 8 h 35.

---

## COCHINCHINE

### SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 octobre 1939)

Les obsèques de M. Scotto. — C'est devant une affluence considérable d'amis et de connaissances qu'ont eu lieu hier les obsèques de M. Scotto, directeur de la Société Commerciale Française de l'Indochine.

Dans le cortège, nous avons remarqué : MM. Ballous, Lavau, Bourrin, Courtinat, le directeur Brodeur, Petra, Joly, Pallas, Hellies, Cuni, Burlass, Pinot, Benoît Paoli, Louis Blanchet, Bourgesdon, Martin Ferreri, Florentin, Luzergues. Jacquenot, Cosat, Casteuil <sup>12</sup>, Jupin, Wirth, Montandon, Arborati, Scotto, etc.

Au cimetière, après l'absoute donnée par le R.P. Soulard, M. Hermel, président de l'Association des employés de commerce, prononça l'émouvant adieu suivant :

Madame,  
Mademoiselle,  
Mon cher enfant,

Ma qualité de Président de l'Association des employés de commerce et de l'industrie de Cochinchine me vaut aujourd'hui le triste privilège de saluer à sa dernière demeure notre regretté camarade Auguste Scotto.

Au nom de notre groupement tout entier, permettez-moi de m'associer à votre immense peine et de dire ici combien chacun de nous devait à leur ancien et dévoué président.

Auguste Scotto était membre de l'Association depuis décembre 1919 et la confiance unanime de ses camarades l'avait porté à la présidence de 1922 à 1926, puis en 1928 et 1929.

Ceux qui le connaissaient n'attendront pas que je dise ce qu'étaient ses mérites, ses qualités de cœur et l'ardente foi mutualiste qui l'animaient, soit qu'il fit à la tête où dans les rangs de notre chère mutuelle.

---

<sup>12</sup> Victor-Joseph Castueil (et non *Casteuil*) : né le 15 avril 1895, commissaire de police, nommé le 5 juin 1942 directeur de la maison centrale de Saïgon. Voir René Pujade, *Cours martiales*.

Nous faisons appel à lui dans les moments difficiles et il répondit « Présent » avec joie de servir, de se rendre utile, de se dévouer à une œuvre qui lui était chère et qui lui doit tant.

À l'unanimité, notre conseil d'administration l'avait proposé pour l'Ordre du mérite social en mars dernier, et je conserve pieusement la lettre dans laquelle il me disait sa fierté heureuse pour cette distinction.

Cette récompense qu'il méritait tellement, il n'aura pas eu hélas ! la satisfaction de la recevoir.

Madame et vous, ses chers enfants, veuillez trouver dans l'hommage sincère de ses camarades, dans leur estime et leur gratitude émue, une atténuation à votre cruelle douleur.

Reposez en paix, mon cher Scotto, dans cette terre d'Indochine à laquelle vous étiez tant attaché. Votre souvenir restera gravé dans nos cœurs parce que vous fûtes un homme de bien et que votre devise fut toujours : Servir, s'entr'aider, s'aimer.

Au nom de tous nos camarades, en mon nom personnel, je vous dis : Adieu.

Après M. Hermel, M. Bourrin vint dire quelques mots d'adieu sur la tombe, puis l'assistance se retira.

Nous renouvelons à M<sup>me</sup> Scotto et à tous ceux que ce deuil affecte nos condoléances émues.

---

Saïgon  
Les obsèques de M. Texier  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1939)

Comme nous l'avions annoncé, les obsèques de M. Paul Texier, de la Société commerciale française de l'Indochine, ont eu lieu ce matin en présence de nombreux parents et amis.

Dans le long cortège, nous avons remarqué : M. Jansens, directeur de la Shell ; MM. Joly, Seurin, de Ligondès, Baubelier, le Dr Guillerm, Faurie, Jacquenot, Bourguet, Jolidon, Bareley, Blanchy, représentant l'Association des employés de commerce, M<sup>me</sup> Scotto, etc.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de Roland, Gaston, capitaine du port, Mérieux, Jacquinot.

Au cimetière, après l'absoute donnée par le R. P. Parrell, l'assistance vint saluer une dernière fois le défunt, puis se retira.

Nous renouvelons à tous ceux que ce deuil affecté nos condoléances émues.

---

*Annuaire Desfossés* 1940, p. 1805 :  
Société commerciale française de l'Indochine  
Conseil d'administration : MM. E. Ville, pdt ; Paul Rauzy, E. Worms, R. Couturiaux, M. Derré.  
Commissaires aux comptes : D. Franck, L. Vigouroux.

---

COMPTOIR DU RIZ ET MAÏS  
(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1942)

Sont désignés pour faire partie en 1942 du Comptoir du Riz et Maïs :

En qualité d'exportateurs français :

.....  
M. [Joseph] Joly, administrateur de la Société Commerciale Française de l'Indochine ;  
.....

---

Cité universitaire de Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 30 janvier 1942)

Parmi les versements les plus importants, mentionnons : ... Société commerciale française 1.000 p.

---

FORMATION DES COMITÉS DES RIZ ET MAIS  
(*L'Écho annamite*, 11 mars 1942)

Sont désignés pour faire partie en 1942 des différents organismes portant organisation du commerce des riz et maïs :

1° Comité interprofessionnel des riz et maïs

.....  
M. [Joseph] Joly, administrateur de la Société Commerciale Française de l'Indochine

---

Résultats d'exercices  
SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 16 mars 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1940 : 1.719.148 fr. contre 1.651.913 fr. pour l'exercice 1939. Solde disponible, y compris le report antérieur : 3.702.516 fr. Dividende proposé : 30 fr. par action, égal au précédent.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 20 avril 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue le 14 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1940 se soldant par un bénéfice net de 1.719.148 francs contre 1.651.913 francs pour l'exercice 1939. Le dividende a été maintenu à 30 francs par action et sera mis en paiement à partir du 27 avril à raison de 24 francs net au nominatif et de 22 francs 84 au porteur.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Paul Rauzy, administrateur sortant, et a ratifié la nomination de M. Joseph Joly.

---

Bulletin de l'Association mutuelle  
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Cotteret, Raymond, Société commerciale française de l'Indochine.  
M<sup>me</sup> Cotteret et 1 enfant,  
M. Deron, Roger, Société commerciale française de l'Indochine.  
M<sup>me</sup> Duguez, Simone et 1 enfant, Société commerciale française de l'Indochine.  
M. Faurie, Marc, Société commerciale française de l'Indochine.  
M. Jaquenod, André, Société commerciale française de l'Indochine,  
M<sup>me</sup> Jaquenod.  
M<sup>lle</sup> Ledoux, Hélène, Société commerciale française de l'Indochine.  
M. Mérieux, Paul, Société commerciale française de l'Indochine.  
M. Ober, Jean, Société commerciale française de l'Indochine,  
M<sup>me</sup> Ober.  
M. Emmanuel de Roland, Société commerciale française de l'Indochine,  
M<sup>me</sup> de Roland et 2 enfants.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*Le Petit Marseillais*, 27 septembre 1942)

M<sup>me</sup> Paul Rauzy ; M. et M<sup>me</sup> Marcel Duclos ; le baron et la baronne de Hastier ; M. et M<sup>me</sup> Fernand Gouin ; M. et M<sup>me</sup> Pierre Rauzy ; M. et M<sup>me</sup> Maurice Brenier et leur fille ; M. et M<sup>me</sup> Gérald Kitabgi ; M<sup>lle</sup> Marie Christine de Hastier ; M<sup>lle</sup> Anita Gouin ; M. Léo Gouin ; MM. Paul et Philippe Rauzy ; M<sup>me</sup> Édouard Genouillat, les familles Camoin, Durbec, Genouillat, Giraud, Allengry, Aubert, Durieux ; la baronne de Hastier ; M. et M<sup>me</sup> Adolph Gouin et M<sup>me</sup> Berly font part du décès de

M. Paul RAUZY

chevalier de la Légion d'honneur,

leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père, neveu, cousin, allié, survenu en sa propriété de Saint-Roch aux Camoins [Marseille (11<sup>e</sup>)].

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité ; il en sera de même de la messe de sortie de deuil.

\*  
\* \*

Le président et les membres du conseil d'administration de la Société commerciale française de l'Indochine, ont l'honneur de faire part du décès de leur regretté fondateur M. Paul RAUZY, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la société, survenu en sa propriété de Saint-Roch, aux Camoins, le 25 septembre 1942.

\*  
\* \*

Le président et les membres du conseil d'administration de la Société des Rizeries indochinoises ont l'honneur de faire part du décès de leur regretté fondateur M. Paul RAUZY, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la société, survenu en sa propriété de St-Roch, aux Camoins, le 25 septembre 1942.

---

Assemblées générales  
SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 26 octobre 1942)

L'assemblée ordinaire du 8 février a approuvé les comptes de l'exercice 1941 faisant apparaître un bénéfice net de 3.199 475 francs. Y compris le report antérieur, le total disponible ressort à 5.201.543 francs. Le dividende a été fixé à 40 francs brut par action, il sera payable ultérieurement sur simple décision du conseil.

Secours national  
Quinzaine 1942 (novembre)  
Souscriptions (1<sup>re</sup> liste)  
(*L'Écho annamite*, 30 octobre 1942)

Société commerciale française de l'Indochine 15.000.00

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
Société anonyme constituée en 1908  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : importation et exportation de tous produits d'Extrême-Orient. Commerce des riz, céréales et autres produits similaires de l'Indochine.

Représentants en Extrême-Orient de : Est-asiatique suédois, armement Wilhelmsen et de compagnies d'assurances.

Participations : Moulins et entrepôts coloniaux, Rizeries indochinoises, Compagnie fluviale du port de Saïgon-Cholon, Grands Travaux d'Extrême-Orient, Société immobilière du port de Saïgon, Rizeries d'Extrême-Orient.

Siège social : Saïgon, 15, quai de Belgique.

Capital social : 4.000.000 fr., divisé en 40.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 500.000 fr. en 5.000 actions de 100 fr.

Porté en 1914 à 1.000.000 fr. par création de 5.000 actions de 100 fr.

En 195 à 3.000.000 fr. par création de 5.000 actions de 100 fr.

En 1929 à 4.000.000 fr. par émission à 565 fr. de 20.000 actions de 100 fr.

Conseil d'administration : MM. E[ugène] VILLE, président ; P[aul] RAUZY, R. COUTURIAUX, M[arcel] DERRÉ, [Joseph] JOLY.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin - 1 voix par 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 15 % au conseil d'administration ; sur l'excédent : 15 % au maximum au personnel, prélèvements facultatifs pour réserves, le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1937	1.683	1.200	30	560	302
1938	1.200	1.200	30	410	260
1939	1.652	1.200	30	600	297

1940	—	1.200	30	—	—
1941	—	1.200	30	—	—

Dernier cours connu (décembre 1942), actions : 2.015 fr.

---

Assemblées générales  
SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 15 février 1943)

L'assemblée ordinaire du 8 février a approuvé les comptes de l'exercice 1941 faisant apparaître un bénéfice net de 3.199 475 francs. Y compris le report antérieur, le total disponible ressort à 5.201.543 francs. Le dividende a été fixé à 40 francs brut par action, il sera payable ultérieurement sur simple décision du conseil.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 31 mai 1943)

Augmentation du capital de 4 à 16 millions par émission à 115 fr., et cotation éventuelle en Bourse de 120.000 actions nouvelles, jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1944. Droit : trois actions nouvelle pour une ancienne.

---

L'ORGANISATION DU MARCHÉ DU PADDY ET DU MARCHÉ DU RIZ  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1944, fascicule 3)

sous la haute autorité du vice-amiral d'escadre Jean DECOUX, gouverneur général de l'Indochine,  
des secrétaires généraux du gouvernement général Georges GAUTIER et Jean COUSIN,  
et sous la direction du commissaire de la marine Jacques MARTIN, directeur des Services économiques d'Indochine  
avec la collaboration de MM. :

.....  
J[oseph] JOLY, administrateur-directeur de la Société commerciale française de l'Indochine ;

.....  
A[ndré] JAQUENOD, directeur adjoint de la Société commerciale française de l'Indochine ;

---

*Marcel-Jean DERRÉ, président*

Né à Paris XI<sup>e</sup>, le 24 janvier 1892.

Fils de François Pierre Derré et de Georgette Eugénie Alphonsine Koch, marchands merciers.

Frère de Georges Derré (1887-1926), pilote de guerre, actionnaire de la [Société immobilière du port de Saïgon](#).

Marié à Lectoure (Gers), le 9 août 1919, avec Denise Ernestine Noëlie Lapeyre.

Engagé volontaire pour trois ans à Paris, le 26 mars 1913.

Caporal (12 nov. 1913), sergent (14 septembre 1914), aviateur, cité à l'ordre de l'armée :

« Mle 1254, sergent au 39<sup>e</sup> rég. d'infanterie, pilote à l'escadrille : a soutenu un dur combat contre une patrouille ennemie au cours duquel son réservoir d'essence a été percé par les balles, son passager et lui-même gravement blessés. A pu néanmoins, grâce à son adresse et à son sang-froid, atterrir normalement dans nos lignes, et s'est occupé aussitôt, malgré sa blessure, de faire soigner son observateur, plus gravement atteint que lui. » (*JORF*, 25 juin 1918).

Passé à la 20<sup>e</sup> section de l'état-major (5 janvier 1919).

Directeur de la Société commerciale française

et de l'[Huilerie et savonnerie de l'Extrême-Orient](#) à Haïphong (1923-1924).

Administrateur de la [Société immobilière du port de Saïgon](#) (S.A., 1923).

de la [Société pour l'outillage du port de Saïgon-Cholon](#) (1929),

des [Rizeries d'Extrême-Orient](#), à Cholon,

des [Moulins et entrepôts coloniaux](#), à Marseille.

Membre de comités d'organisation sous Vichy.

Conseiller du commerce extérieur de la France (*JORF*, 20 janvier 1952).

Décédé à Neuilly, le 20 juin 1972.

*Annuaire Desfossés* 1945, p. 2143 :

Société commerciale française de l'Indochine

Participations : Moulins et entrepôts coloniaux, Rizeries indochinoises, Cie fluviale du port de Saïgon-Cholon, Grands Travaux d'Extrême-Orient.

Conseil d'administration : MM. M. Derré, pdt ; R. Couturiaux, J. Joly, H. Moore, Paul Rauzy, Ed. Worms.

Commissaires aux comptes : D. Franck, L. Vigouroux, R. Bézard.

*Annuaire Desfossés* 1948, p. 1837 :

Société commerciale française de l'Indochine

Inchangé.

*(L'Information financière, économique et politique, 6 janvier 1950)*



21 JANVIER Sté Commerciale Française de l'Indochine. — 17 h., 15, quai de Belgique, à Saïgon. Augmentation du capital. Regroupement des titres et retrait de ceux-ci de la C.C.D.V.T.

---

AEC 1951-1015 — Société commerciale française de l'Indochine (S.C.F.),  
15, quai de Belgique, Saïgon (Sud Viet-Nam).

Agents en France : Rizeries Indochinoises, 7, rue Magellan, PARIS (8<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1908, 16 millions de fr. en 160 000 act. de 100 fr. libérées.

Dividendes. — 1947 :40 fr. ; 1948 :65 fr. ; 1919, 100 fr.

Objet. — Importation, commerce de tous produits de l'Indochine ; exportation de tous produits sur l'Indochine ; commission, transit, consignation. Représentation et agences de compagnies de navigation et d'assurances. — Ancienne maison P. Rauzy et P. Ville, fondée en 1896.

Exp. — Riz et dérivés, maïs, poivres, coprah, arachides, kapok, sticklac, huiles et graisses de poissons, cornes de buffles, cuirs et peaux, etc.

Imp. — Toutes fournitures et tout matériel industriel et commercial.

Maisons. — Saïgon (Siège social). — Haïphong. — Cambodge : Pnom-Penh.

Conseil. — MM. Marcel Derré, présid.-admin.-dél. ; René Couturiaux, Jules Dussuet, André Jaquenod [dir. S.C.F. et membre du Synd. planteurs caout.], Joseph Joly, Henri Moore, Pierre Rauzy, Édouard Worms, admin.

---

Société Commerciale Française de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 janvier 1951)

Les comptes de 1949. se soldant par un bénéfice net de 39 998 832 fr. après 18 millions de provision pour éventualités diverses ont été approuvés par l'assemblée tenue le 3 janvier à Saïgon. Dividende voté : 100 fr. brut contre 65 francs par action.

Paiement à partir du 12 février à raison de 80 fr. net au nominatif et 77 fr. par action au porteur contre le coupon n° 51 (voir *L'Information* du 19 janvier) en Indochine à la Banque de l'Indochine ; en France, Banque de Paris et Banque franco-chinoise.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil confirme son intention de procéder à une incorporation de réserves au capital. En ce qui concerne l'exercice 1949, il note que ses efforts ont dû être incessants pour que les résultats ne souffrent pas de la réduction, en raison des circonstances, du tonnage traité en produits agricoles. Les autres branches ont maintenu et même développé leur activité.

Au bilan, on note, outre l'accroissement des disponibilités, l'augmentation de la réserve supplémentaire qui passe de 7 à 50 millions.

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 septembre 1951)

Les résultats accusés pendant l'exercice 1950 par la COMMERCIALE FRANÇAISE DE L INDOCHINE (1.020 après 985 contre 905) se présentent sous un jour favorable et il est vraisemblable qu'ils permettront au conseil de proposer un dividende supérieur à celui distribué l'an dernier.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs  
Siège social: 15. quai de Belgique. Saïgon  
R. C. Saïgon 157

---

AVIS AUX ACTIONNAIRES  
(*L'Information financière, économique et politique, 24 octobre 1951*)

Messieurs les actionnaires sont informés que le conseil d'administration, usant de l'autorisation que lui a conférée l'assemblée générale du 13 février 1950, a décidé d'augmenter le capital social et de le porter de 16.000.000 de francs à 80 millions de francs, par l'incorporation capital d'une somme de 64.000.000 francs prélevée à concurrence de millions 850.000 francs sur les primes d'émission et à concurrence de 48.150.000 francs sur la réserve supplémentaire.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation, de 100 fr. à 500 fr., de la valeur nominale de chacune des 160.000 actions composant le capital social ; la somme de 400 fr., dont le nominal de chaque action se trouve ainsi augmenté, porte jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1951.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs  
Siège social: 15, quai de Belgique, Saïgon  
R. C. Saïgon 157

AVIS AUX ACTIONNAIRES  
(*L'Information financière, économique et politique, 24 octobre 1951*)

Messieurs les actionnaires sont informés que le conseil d'administration, usant de l'autorisation que lui a conférée l'assemblée générale du 13 février 1950, a décidé d'augmenter le capital social et de le porter de 16.000.000 de francs à 80 millions de francs, par l'incorporation capital d'une somme de 64.000.000 francs prélevée à concurrence de 15 millions 850.000 francs sur les primes d'émission et à concurrence de 48.150.000 francs sur la réserve supplémentaire.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation, de 100 fr. à 500 fr., de la valeur nominale de chacune des 160.000 actions composant le capital social ; la somme de 400 fr., dont le nominal de chaque action se trouve ainsi augmenté, porte jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1951.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique, 19 janvier 1952*)

Dans le rapport qu'il a présenté à l'assemblée ordinaire, le conseil indique que l'élévation des prix a permis de faire face aux lourdes charges qui grèvent la production et les opérations subséquentes en Indochine, par suite des conditions anormales qui y règnent. C'est ainsi qu'on a pu enregistrer une augmentation notable du volume et surtout de la valeur des exportations.

Le rapport précise également que le département d'importation en Indochine, créé ces dernières années, est en progrès constant et qu'il en est de même pour le département de représentation de compagnies d'assurances dont on a été amené à renforcer le personnel.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1952)

Une majoration importante du dividende fixé précède minent à 120 francs brut par action serait envisagée.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
Soc. anon. au cap. de 80.000.000 de fr.  
Siège soc. : 15, quai de Belgique, Saïgon  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> janvier 1953)

Le conseil d'administration informe MM. les actionnaires que le dividende voté par l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 1952 pour l'exercice 1951, à raison de 150 francs brut pour chacune des 160.000 actions formant le capital actuel, sera payé à partir du 26 janvier 1953 à raison de 120 francs net par action nominative sur présentation du certificat, et de 118 fr. net par action au porteur contre remise du coupon n° 53, en Indochine : à la Banque franco-chinoise, et en France: aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, et de la Banque franco-chinoise, à Paris, Lyon et Marseille.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 décembre 1953)

Le bénéfice net de l'exercice 1952 s'établit à 57 millions 103.777 fr. c 55.015.986 francs.

À l'assemblée générale qui se tiendra dans la première quinzaine de janvier, le conseil proposera un dividende total inchangé de 150 francs brut et de renforcer la situation financière en affectant 17 millions en faveur des réserves et provisions.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 octobre 1954)

Le conseil proposera de porter dividende brut de l'exercice 1953 175 fr. c. 150 fr.

---

SOCIETE COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 novembre 1954)

Le produit net de l'exploitation s'est élevé en 1953 à 194.473.158 fr. contre 179.091.776 fr. en 1952.

Après déduction des frais généraux et affectation aux amortissements, le bénéfice net ressort à 45.213.440 fr. c. 57.103.777.

Rappelons que le conseil proposera à l'assemblée du 20 novembre la répartition d'un dividende de 175 fr. brut c. 150.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 novembre 1954)

Le conseil informe MM. les actionnaires que le dividende voté par l'assemblée ordinaire du 20 novembre 1954 pour l'exercice 1953 à raison de 175 francs brut pour chacune des 160.000 actions formant le capital actuel, sera payé à partir du 13 décembre 1954, à raison de 133 francs net par action nominative sur présentation du certificat et de 129 francs net par action au porteur contre remise du coupon n° 55, en Indochine : à la Banque franco-chinoise, et en France: aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas à Paris et de la Banque franco-chinoise à Paris, Lyon et Marseille.

---

Société Commerciale Française de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1954)

Les comptes de 1953 se soldant un bénéfice net de 45.213.440 fr. ont été approuvés par l'assemblée du 20 novembre tenue à Saïgon.

Le dividende a été fixé comme prévu à 175 fr. brut par action de 500 francs.

L'assemblée a décidé de virer 33 millions à la réserve supplémentaire par prélèvement de 5 millions sur la provision pour renouvellement du stock, de 25 millions sur la provision pour éventualités diverses et de 3 millions sur le fonds de renouvellement du matériel.

---



[Coll. Olivier Galand](#)

Lettre à l'Office d'assurances internationales, Paris (1954)



Temple du souvenir annamite,  
Buu-Chine-Postes-Saigon H.V., Paris.



[Coll. Olivier Galand](#)

Lettre à l'Office d'assurances internationales, Paris (1955)  
Poste aérienne HÂNG-KHÔNG BUU-CHINH L.D. KHAI. H.V. Paris

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 novembre 1955)

Le bénéfice de l'exercice 1954 s'élève à 47.526.411 fr contre 45.213.440 francs.  
Le dividende sera maintenu à 175 francs brut, mais il est possible que sa mise en paiement soit retardée en raison des autorisations de transfert à obtenir de l'Office vietnamien des changes.

Société commerciale française de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 novembre 1955)

L'assemblée ordinaire du 14 novembre a approuvé les comptes de 1954 et fixé, comme prévu, le dividende brut à 175 fr. par action, payable sur décision du conseil.

Le rapport du conseil signale que le potentiel de la société a pu être maintenu et que, malgré ses incertitudes, l'avenir peut être envisagé avec confiance.

Le Vietnam et le Cambodge n'ont que peu souffert des conditions peu favorables qui ont prévalu sur le marché mondial du riz et ont pu sortir leurs excédents avec une facilité relative, grâce en partie aux débouchés que leur ont assurés les pays de l'Union française.

Les autres produits d'exportation n'ont vu varier leurs sorties que dans de faibles proportions.

Le département d'importation en Indochine a obtenu de bons résultats avec un accroissement marqué de son chiffre d'affaires. Toutefois, à la fin de l'année 1954, les modifications intervenues dans le domaine monétaire (raréfaction des francs disponibles et mise en application de l'aide économique américaine) ont commencé à agir sur les importations, les marchandises françaises étant particulièrement touchées.

L'activité des départements de représentation de compagnies de navigation et de compagnies d'assurances s'est développée de façon tout à fait satisfaisante et ils ont contribué pour une bonne part aux bénéfices de l'exercice.

MM. Jules Dussuet et André Jaquenod, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1955)

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée, sauf imprévu, vers fin janvier, en vue de se prononcer sur la modification des statuts et le regroupement des actions à l'occasion du transfert de son siège social de Saïgon à Paris.

Il lui sera aussi demandé de donner au conseil l'autorisation de principe d'augmenter le capital.

---

Société commerciale française de l'Indochine  
[Desfossés 1956/1742]

Siège : Paris, 28, rue Bayard [futur siège d'Unipol]

Derré (Marcel), 1742 (pdg Sté comm. frse de l'IC), 1833 (pdt-adm.-dir. Rizeries Indoch.), 1834 (Rizeries d'Extr.-Or.).

Couturiaux (René), 1742 (Sté comm. frse de l'IC), 1833 (Rizeries Indoch.), 1834 (Rizeries d'Extr.-Or.).

Dussuet (Jules), 1742 (Sté comm. frse de l'IC), 1833 (Rizeries Indoch.)

Jaquenod (André)[et non Jacquenod], 1742 ( Sté comm. frse de l'IC), 1833 (Rizeries Indoch.), 1834 (pdt Rizeries d'Extr.-Or.).

Joulé (Ulysse), 1742 (Sté comm. frse de l'IC), 1833 (Rizeries Indoch.).

Moore (Henri), 1742 (Sté comm. frse de l'IC), 1833 (Rizeries indoch.), 1834 (Rizeries d'Extr.-Or.).

Ober (J.)[1936 : dir. Rizeries IC à Haïphong], 1742 (Sté comm. frse de l'IC).

Rauzy (P.), 1742 (Sté comm. frse de l'IC).

Vigouroux (L.), 1742 (comm. cptes Sté comm. frse de l'IC), 1834 (comm. cptes Rizeries d'Extr.-Or.).

Chevalier (L.), 1742 (comm. cptes Sté comm. frse de l'IC), 1834 (comm. cptes Rizeries d'Extr.-Or.).

Bezard (R.), 1324 (comm. cptes SIPEA), 1742 (comm. cptes Sté comm. frse de l'IC), 1746 (comm. cptes Optorg), 1814 (comm. cptes Plant. réunies de Mimot), 1818 (comm. cptes Hévéas Xuân-Lôc), 1834 (comm. cptes Rizeries d'Extr.-Or.), 1845 (comm. cptes Agric. d'Annam).

Repr. de : Est Asiatique danois, Est Asiatique suédois, Armement Wilhelmsen et de Cies d'assurances.

Participations : Moulins et entrepôts coloniaux, Rizeries indochinoises, Compagnie fluviale du port de Saïgon-Cholon, Société commerciale Indochine-Maroc.

CAPITAL SOCIAL : 80 millions, divisé en 160.000 actions de 500 fr. A l'origine, 500.000 fr., porté en 1915 à 1 million ; en juin 1925 à 2.000.000 ; en 1929 à 4.000.000 fr. par l'émission à 565 fr. de 20.00 actions nouvelles (1 nouvelle pour 1 ancienne, coupon 28). Porté en 1943 à 16 millions par l'émission à 115 fr. de 120.000 actions de 100 fr. réservées aux actionnaires à raison de 3 nouvelles pour une ancienne. Porté en 1951 à 80 millions par élévation du nominal à 500 fr.

en milliers de F.	Bénéfice nets	Dividende total
1943	3.332	1.600
1944	3.291	1.600
1945	1.352	1.600
1946	6.220	4.000
1947	12.065	6.400
1948	28.637	10.400
1949	39.999	16.000
1950	47.837	19.200
1951	55.015	13.600
1952	57.104	24.000
1953	45.213	24.000
1954	47.526	28.000

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 février 1956)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 13 février, a décidé diverses modifications aux statuts, notamment pour les mettre en harmonie avec la législation métropolitaine à laquelle la société se trouve dorénavant assujettie.

Elle a, également, décidé de procéder au regroupement des actions anciennes de 500 francs chacune en actions de 5.000 francs.

Enfin, elle a renouvelé les pouvoirs accordés au conseil par l'assemblée du 13 février 1950, et devenus caducs, afin de porter éventuellement le capital actuellement fixé à 80 millions, jusqu'à un montant maximum de 320 millions.

À cet égard, le conseil précise dans son rapport, qu'il n'a pas l'intention d'user pour le moment de cette autorisation.

BALO  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 avril 1956)

Société Commerciale Française de l'Indochine. — Regroupement des titres à raison de une action de 5.000 fr. pour dix actions de 500 fr.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE



*(L'Information financière, économique et politique, 24 novembre 1956)*

Les résultats d'exploitation au Sud-Vietnam ne pouvant être transférés qu'au taux pratiqué sur le marché libre à accès limité, le conseil proposera la constitution d'une provision de change de 20 millions, laissant ainsi pour l'exercice 1955 un solde net bénéficiaire de 26.962.565 francs.

Le dividende serait de 1.037 fr. 50 brut par action regroupée de 5.000 francs. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, il serait mis en paiement courant janvier, en même temps, que le dividende voté pour l'exercice 1954.

---

Société commerciale française de l'Indochine

*(L'Information financière, économique et politique, 27 décembre 1956)*

L'assemblée ordinaire du 21 décembre a approuvé les comptes de 1955 et fixé, comme prévu, le dividende à 1.037 fr. 50 brut par action regroupée.

Le conseil observe, dans son rapport, que 1955 a été essentiellement une année de transition et d'adaptation, tant pour le Vietnam que pour le Cambodge. Après une période troublée, une stabilité suffisante a été recouvrée, permettant une amélioration progressive des conditions économiques. Il a été alors possible de rechercher de nouvelles bases de travail rendues nécessaires par l'évolution de la position française en Extrême-Orient. La mise en application de l'aide économique américaine et la raréfaction des disponibilités en francs ont entraîné une importante réduction des importations d'articles français. Leur remplacement par des marchandises d'autres provenances ne s'est pas effectué sans résistance de la part des consommateurs habitués aux produits de nos industries métropolitaines et qui savaient en apprécier la qualité.

MM. R. Couturiaux, M. Derré, Pierre Rauzy, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

SOCIETE COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE

Siège social : 28, rue Bayard, Paris

*(L'Information financière, économique et politique, 27 décembre 1956)*

Le conseil informe MM. les actionnaires que le dividende des exercices 1954 et 1955 sera payé à partir du 11 janvier 1957 aux guichets des établissements ci-après : Banque de Paris et des Pays-Bas à Paris ; Banque Franco-chinoise, à Paris, Lyon, Marseille.

À raison de : Exercice 1954 : 1 330 francs net par action regroupée de 5.000 francs (coupon n° 1) ou 133 fr. net par action non regroupée de 500 francs (coupon n° 56).

Exercice 1955 : 788 francs net par action regroupée de 5.000 francs (coupon n° 3) ou 78 fr. net par action non regroupée de 500 fr. (coupon n° 67).

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE

*(L'Information financière, économique et politique, 6 novembre 1957)*

Le bénéfice de l'exercice 1956 s'élève fr. 47.010.529. Une perte au change devant être réalisée lors de son transfert, le solde à répartir s'établit à 29.010.529 francs. Il permettra le maintien du dividende à fr. 1.037,50 brut par action et le virement d'une somme de 10 millions à la réserve supplémentaire.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 décembre 1957)

Tenue sous la présidence de M. Derré, l'assemblée du 4 décembre a approuvé les comptes de 1956, se soldant par un bénéfice net de 47.010.529 fr. et voté le dividende prévu de 1.037 fr. 50 brut par action regroupée de 5.000 fr., soit 811 fr. net. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 26 décembre.

Le rapport du conseil signale que la tranquillité qui a prévalu au Vietnam et au Cambodge sur le plan politique a favorisé le retour à une vie normale et a permis la consolidation des institutions nouvelles. L'acheminement vers la prospérité a été malheureusement ralenti du fait des mauvaises récoltes de céréales.

Au point de vue monétaire, la création, au Vietnam, d'un marché des changes libres mais contrôlé a apporté une solution partielle au problème des transferts et c'est ainsi que, sous réserve de l'autorisation de l'Office des changes vietnamien, les sociétés peuvent transférer 70 % de leurs bénéfices par l'entremise de ce marché libre. Le taux de la piastre, sur ce dernier, est resté pratiquement fixé à 5 francs durant tout le second semestre de 1956.

C'est seulement tout récemment que le Cambodge a promulgué des textes devant permettre la reprise, dans une certaine mesure, des transferts de bénéfices. Mais par le jeu d'un prélèvement dit « Taxe exceptionnelle d'Équipement », ce n'est qu'après une large amputation que ces transferts pourront être obtenus.

L'exploitation des branches de représentation de compagnies de navigation et de compagnies d'assurances a donné des résultats pleinement satisfaisants.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mars 1958)

Il est rappelé aux actionnaires que le délai légal de deux ans pour les opérations de regroupement, centralisées à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris, à raison de 10 actions anciennes de 500 fr. action de 5.000 fr. nominal, expirera le 15 avril 1958. Passé cette date, les actions anciennes de 500 fr. perdront leur droit de vote aux assemblées générales et leur droit aux dividendes sera suspendu.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 novembre 1958)

Le bénéfice net de l'exercice 1957 s'établissant à 30.171.142 fr., le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de maintenir le dividende au montant de l'exercice précédent, soit 1.037 fr. 50 brut par action. Sauf imprévu, cette assemblée devrait pouvoir se tenir valablement dans les premiers jours de décembre.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 décembre 1958)

Le conseil d'administration informe MM. les actionnaires que le dividende de 1.037.50 fr. brut par action de 5.000 fr. nominal voté pour l'exercice 1957 par l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 1958 sera payé, à partir du 26 décembre 1958, aux guichets des établissements ci-dessous : Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris ; Banque franco-chinoise, à Paris, Lyon, Marseille, à raison de : 802 fr. net par action sur présentation des certificats d'actions nominatives ou remise des couacs numéros 4 pour les actions au porteur.

N. B. — Il est rappelé à MM. les actionnaires retardataires que le droit aux dividendes est suspendu pour les actions anciennes de 500 fr. non encore regroupées.

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 novembre 1959)

L'exercice 1958 laisse un bénéfice de 33.056.681 francs en augmentation celui de l'année 1957 qui s'élevait à 30 millions 171.142 francs. Le conseil proposera de fixer le dividende à 1.100 fr. brut par action, contre 1.037,50 fr., à l'assemblée qui, sauf imprévu, se tiendra dans le courant de la deuxième quinzaine de décembre.

---